





TABLE DES MATIERES

VISION DE L'EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES EN GUINEE	03
PAGE DE SIGNATURE	04
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	06
RESUME EXECUTIF	08
I. INTRODUCTION	11
1.1 CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DU PAYS	11
1.1.1 Gouvernance, Etat de Droit et Démocratie	11
1.1.2 Sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement du capital naturel	13
1.1.2.1 Sécurité alimentaire et nutritionnelle	13
1.1.2.2 Gestion durable	13
1.1.3 Développement inclusif du capital humain	14
1.2 PROCESSUS DE FORMULATION DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT	17
II. AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS DU PNUAD 2018-2022	19
2.1. AXE 1 : CONTRIBUTION DU SNU À LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	21
2.2. AXE 2 : CONTRIBUTION DU SNU À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU RENFORCEMENT DE LA GESTION DURABLE DU CAPITAL NATUREL	23
2.3. AXE 3 : CONTRIBUTION DU SNU AU DEVELOPPEMENT INCLUSIF DU CAPITAL HUMAIN	25
III. RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION	29
IV. CADRE BUDGETAIRE	30
4.1 ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES	31
V. MODALITES DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE	32
5.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	32
5.2 MOBILISATION DES RESSOURCES, PARTENARIATS STRATEGIQUES ET COMMUNICATION	35
VI. SUIVI ET EVALUATION	36
6.1 MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION	36
6.2 OUTILS DE SUIVI ET EVALUATION	36
6.3 MATRICE DES RESULTATS	38
6.4 CALENDRIER DE SUIVI ET EVALUATION	47
VII. ANNEXES	49
7.1 STRATEGIE DE COMMUNICATION	49
7.2 CODE DE CONDUITE DE L'EQUIPE PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN GUINEE	52
7.3 TERMES DE REFERENCE DU DISPOSITIF DE COORDINATION	53
7.3.1 Termes de référence des Groupes de Résultats	53
7.3.2 Termes de référence du Groupe Inter-agence Suivi et Evaluation	54
7.3.3 Termes de Reference du Groupe Thématique Genre	56
7.4 CLAUSES LEGALES	58
7.4.1 Partenariat, valeurs et principes	58
7.4.2 Gestion du Programme et accords de reddition des comptes	59
7.4.3 Ressources et stratégie de mobilisation des ressources	60
7.4.4 Suivi et Evaluation	61
7.4.5 Engagement du Gouvernement	61



VISION DE L'EQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES EN GUINEE

Considérant que le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) 2018-2022 constitue le cadre harmonisé d'interventions régissant la contribution du Système des Nations Unies à l'amélioration du bien-être économique et social de la population et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

Considérant que le PNUAD 2018-2022 est aligné sur la Vision de développement fondée sur l'édification à l'horizon de 2040 d'une Guinée « émergente et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures ». Cette vision est matérialisée par le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020) et le projet de société du Président de la République, « une Guinée transformée, moderne et émergente » (2015-2020) ;

Considérant que cette convergence d'intérêts et d'actions est définie sur la base d'un consensus entre le Gouvernement, la société civile, les partenaires techniques et financiers et le Système des Nations Unies (SNU) ;

Tenant compte des principes normatifs de programmation que nous considérons comme axes transversaux dans notre planification stratégique, axée sur les résultats à savoir : (i) l'approche basée sur les droits humains ; (ii) l'égalité de genre ; (iii) la durabilité environnementale ;

Nous, agences résidentes et non résidentes du SNU en Guinée, conformément aux directives « Unis dans l'action », sur la base de nos mandats respectifs et de nos avantages comparatifs, nous nous engageons aux côtés du Gouvernement guinéen à :

- Contribuer de façon coordonnée et efficace à la mise en œuvre du PNDES, sous le leadership du Gouvernement, pour l'atteinte d'ici 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'agenda 2063 de l'UA et de l'agenda 2020 de la CEDEAO ;
- Appuyer la mise en œuvre du PNUAD à travers : (i) la promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) la transformation économique inclusive et la gestion durable du capital naturel ; (iii) le développement inclusif du capital humain ;
- Renforcer la programmation commune et la mise en œuvre de programmes conjoints en tirant les leçons des acquis et insuffisances des programmes passés ;
- Renforcer la mobilisation conjointe des ressources et le cadre de gestion de nos programmes conjoints ;
- Renforcer le dialogue avec le Gouvernement et le partenariat avec les acteurs au développement notamment le secteur privé et les organisations de la société civile ;
- Renforcer l'unicité des opérations pour accroître l'efficacité de nos interventions dans le cadre de la mise en œuvre de nos programmes ;
- Renforcer la conciliation entre l'humanitaire, la consolidation de la paix et le développement ;
- Renforcer l'expression d'une même « voix », à travers une communication et un plaidoyer harmonisé.

Conakry, le 07/ 12 / 2017



PAGE DE SIGNATURE


S.E Mme Kanny Diallo
 Ministre du Plan et de la
 Coopération Internationale




Mme Séraphine Wakana
 Coordinatrice Résidente des Activités Opérationnelles
 du Système des Nations Unies en Guinée




M. Mohamed Hama Garba
 Représentant FAO




M. Louis Marie Bouaka
 Représentant HCDH




Mme Dado Sy Kagnassy
 Directrice Pays ONUSIDA

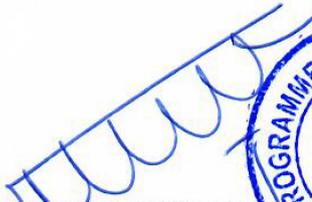



M. Georges Alfred Ki-Zerbo
 Représentant OMS




M. Lionel Laurens
 Directeur Pays PNUD




M. Edouard Nizeyimana
 Représentant PAM



M. Cheikh Fall
 Représentant UNFPA


M. Cheikh Fall
 Représentant UNFPA



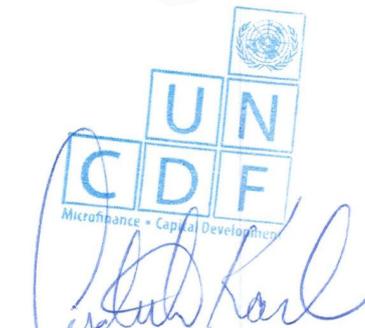

M. Marc Rubin
 Représentant UNICEF


 FOND DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
 UNICEF
 GUINÉE
 BUREAU OFFICIEL


Mme Ndiaye Fatou Diallo
Cheffe de Mission OIM


M. Tchanile Tchakoly Ali
Représentant UNHCR


Mr. Jaime MOLL DE ALBA
Directeur a.i Département des Programmes
Régionaux et Représentations ONUDI


Mme Judith Karl
Secrétaire Exécutif UNCDF


M. François Murangira
Directeur Afrique de l'Ouest OIT


M. Pierre Lapaque
Représentant Régional Afrique
de l'Ouest et du Centre ONUDC


M. Naison Mutizwa Mangiza
Directeur Bureau Régional pour
l'Afrique ONU-Habitat


Mme Angèle Luth
Chef Bureau Sous-régional Afrique de l'Ouest
UN Environment / ONU Environnement


ONU FEMMES - UN WOMEN
Tél. 33 869 99 70 - Fax 33 860 54 95
B.P. 154 Dakar, Sénégal
Mme Diana Orwona
Représentante et Directrice Régional Afrique
de l'Ouest et du Centre ONU FEMMES


M. Pierre Julien
Directeur Regional pour l'Afrique
de l'Ouest et du Centre UNOPS


M. Yao Ydo
Directeur Régional UNESCO



ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ATPC	Assainissement Totalement Piloté par la Communauté
BCP	Plan Continu de Gestion
BIT	Bureau International du travail
BOS	Strategie Operationnelle Commune
CCA	Bilan Commun Pays
CCC	Cadre de Concertation et de Coordination
CEC	Centre d'Education Communautaire
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
DAO	Unis dans l'Action
DMU	Dispositif Minimum d'Urgence
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
ELEP	Enquête Légère d'Evaluation de la pauvreté
EPU	Examen Périodique Universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	Force de Défense et de Sécurité
FRA	Forest-resources-assessment
GHP	Groupe d'Harmonisation des Programmes
GIC	Groupe Inter-Agence Communication
GISE	Groupe Inter-Agence de Suivi et Evaluation
GR	Groupe de Résultat
GTG	Groupe Thématique Genre
HACT	Approche Harmonisée de Remise d'Espèces
HCDH	Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
ITC / CCI	International Trade Centre / Centre International de Commerce
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MAM	Malnutrition Aigüe Modérée
MGF / E	Mutilation Génitale Féminine / Excision
MICS	Enquête par grappe à Indicateurs Multiples
MVE	Maladie à Virus Ebola
ODD	Objectifs du Développement Durable

OIM	Organisation Internationales pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Groupe de Gestion des Opérations
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU Environnement	Organisation des Nations Unies pour l'Environnement
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le Sida
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIMNE	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant et du nouveau-né
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
QSA / PSG	Appui Assurance Qualité / Groupe d'Appui des Paires
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMP	Revue à mi-parcours
SNU	Système des Nations Unies
TNS	Taux Net de Scolarisation
UCC	Unité Centrale de Coordination
UNDSS	Département des Nations Unies de Sureté et de Sécurité
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
VBG	Violences Basées sur le Genre



RESUME EXECUTIF

La Guinée jouit d'un énorme potentiel agricole, minier, économique et une pluviométrie annuelle abondante. Le pays demeure toutefois fragile et vulnérable sur les plans économique et social. En 2014 et 2015, le pays a été fortement éprouvé par la Maladie à Virus Ebola (MVE) qui a aggravé le niveau déjà très élevé de pauvreté et creusé les inégalités estimées à 55,2% en 2012 comme démontré par l'indice de Gini qui était de 0,317 en 2012 (ELEP 2012).

Malgré la relance de la croissance économique en 2015 et 2016, la demande sociale demeure considérable et pressante. En vue d'accélérer les progrès économiques et sociaux de la Guinée et prendre la trajectoire de l'émergence, le pays vient d'adopter un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 pour matérialiser la Vision « Guinée 2040 » et le projet de société du Président de la République.

Ce document qui définit les priorités nationales est aligné sur les objectifs de développement durable et est bâti autour de quatre piliers : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) la transformation économique durable et inclusive ; (iii) le développement inclusif du capital humain et ; (iv) la gestion durable du capital naturel.

En réponse aux priorités définies dans le PNDES, le Système des Nations Unies en étroite collaboration avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé a élaboré le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2018-2022 (PNUAD). L'élaboration du PNUAD qui s'inscrit dans le cadre de la réforme du SNU « Delivering as One » (DaO) a pris en compte les leçons tirées du Bilan commun de pays 2017 et de l'évaluation du PNUAD 2013-2017.

En se fondant sur les priorités nationales, le SNU a défini trois domaines de coopération prioritaires :

1. La promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ;
2. La transformation économique et gestion durable du capital naturel ;
3. Le développement inclusif du capital humain.

Ces domaines prioritaires sont déclinés en quatre effets :

• **Effet 1** : D'ici 2022 Les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme ;

• **Effet 2** : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques des catastrophes ;

• **Effet 3** : D'ici 2022, les populations notamment les plus vulnérables ont un accès accru et équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité ;

• **Effet 4** : D'ici 2022, les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, des migrants retournés et des personnes vivant avec un handicap.

Le coût global du PNUAD est estimé à 497 687 191 USD dont 125 190 596 USD provenant des fonds réguliers des agences du SNU et 372.496.595 USD à mobiliser.

L'équipe pays a opté pour le « Delivering as One » (DaO) comme stratégie de mise en œuvre du PNUAD 2018-2022 afin de renforcer la coordination, l'efficacité, l'efficacit  et la coh rence des interventions du syst me des Nations Unies. A cet effet, le SNU en Guin e proc dera   une op rationnalisation progressive des cinq piliers du DaO qui sont : (i) Programme unique, (ii) Cadre budg taire commun, (iii) Leader Ship unique, (iv) Service Operation commun et (v) Communication conjointe.

Le dispositif institutionnel du PNUAD est compos  d'un m canisme de coordination   deux niveaux dont le premier traitant des orientations politiques et strat giques (Comit  Directeur « Unis dans l'Action ») et le second, des aspects techniques et op rationnels (UNCT, GHP, GR, OMT, GT genre, GISE, GIC et UNDSS).

Les agences du SNU travailleront en  troite collaboration avec le Gouvernement dans la mise en  uvre des programmes et projets du PNUAD. Sur la base d'une strat gie commune de mobilisation de ressources, le SNU renforcera les partenariats existants particuli rement avec les principaux partenaires bilat raux, les organismes multilat raux, les organisations de la soci t  civile et le secteur priv .

La communication, le suivi, l' valuation et la strat gie op rationnelle commune (BOS) sont essentiels au succ s de la mise en  uvre du PNUAD dans le cadre de l'approche « Unis dans l'Action ».

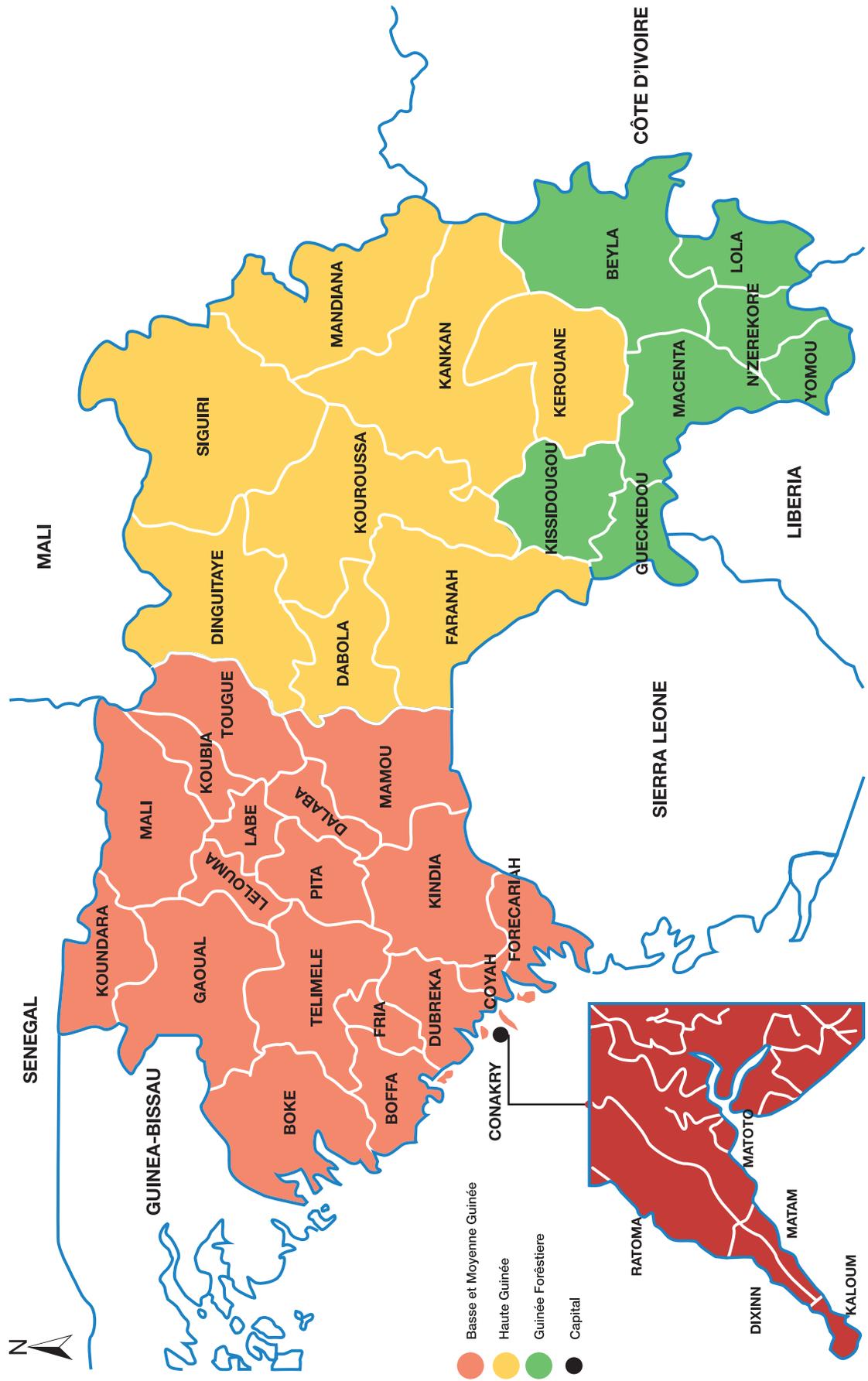
La communication permettra d'assurer la visibilit  et la lisibilit  des interventions du SNU   travers les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale. Le suivi et l' valuation du PNUAD 2018-2022 seront effectu s sur la base d'une matrice des r sultats et d'un plan de suivi et  valuation dont la mise en  uvre sera align e autant que possible   ceux du PNDES 2016-2020.

Une strat gie op rationnelle commune a  t   labor  en vue d'assurer la r duction des co ts des transactions et de la duplication de l'appui op rationnel   l'ex cution des programmes.

Elle couvre les domaines relatifs aux achats, aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), aux Maisons Communes des Nations Unies, aux Finances et aux Ressources Humaines.

CARTE DE LA GUINEE

GUINEE : DECOUPAGE ADMINISTRATIF





I. INTRODUCTION



1.1 CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS

La République de Guinée est un pays côtier, situé en Afrique de l'Ouest d'une superficie de 245.857 km². Elle est limitée à l'ouest par l'océan atlantique, au nord-ouest par la Guinée-Bissau, au nord par le Sénégal et le Mali, à l'est par la Côte d'Ivoire et au sud par le Libéria et la Sierra-Léone.

Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en sept régions administratives : Labé, Kankan, Faranah, N'zérékoré, Boké, Mamou, Kindia et la zone spéciale de Conakry. Du point de vue démographique, sa population est estimée à 10,5 millions habitants en 2014 et le taux d'accroissement à 2,2%¹. La majeure partie de la population vit en milieu rural (65%) et les femmes représentent plus de la moitié de la population (52%). La Guinée à l'instar des pays en développement est caractérisée par la jeunesse de sa population avec une moyenne d'âges de 22 ans. Environ 51% de cette population a moins de 18 ans et 77% moins de 35 ans².

Sur le plan économique, malgré son énorme potentiel agricole, minier et une pluviométrie annuelle abondante, la Guinée demeure fragile et vulnérable. Les réformes économiques et financières engagés à partir de 2010, ont certes permis d'atteindre les conditions de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) permettant de réduire sa dette publique, mais elles n'ont pas permis d'engranger une croissance forte et durable susceptible de conduire le pays vers l'émergence économique. La croissance économique moyenne au cours des huit dernières années (2008-2016) n'a été que de 2,9% et le revenu moyen par tête négatif (-0,5%). La survenue de la maladie à virus Ebola en 2014 et 2015 et la baisse des cours de la bauxite ont contribué à fragiliser d'avantage l'économie. Sur le plan structurel, l'économie guinéenne a une forte dépendance aux exportations de bauxite et est dominée par le secteur informel (48,7% du PIB). Le milieu rural emploie 51% de la population active qui sont en majorité pauvre.

Dans le cadre de la formulation du PNDES 2016-2020, l'analyse de la situation a fait ressortir d'énormes défis pour faire face aux conséquences

néfastes de la maladie à virus Ebola et pour relancer l'économie, notamment : (i) la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) le dialogue politique et la cohésion sociale ; (iii) le développement économique et humain durable. Cependant, une approche trans-sectorielle intégrant une forte perspective genre, des questions d'équité et d'égalité est plus que nécessaire. Les conclusions du Bilan Commun Pays de 2016, ont permis d'identifier les principaux domaines d'intervention de développement auxquels le SNU s'engage à contribuer. Il s'agit de : (i) la gouvernance, l'état de droit et la démocratie ; (ii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement du capital naturel ; (iii) le développement inclusif du capital humain.

1.1.1 Gouvernance, Etat de Droit et Démocratie

La Guinée est sortie depuis 2010 d'une longue crise socio-politique qui a entravé son processus de consolidation de l'Etat de droit. Cependant, la tenue des élections présidentielles (2010 et 2015) et législatives de 2013, bien que constituant une avancée considérable, n'a pas permis au pays de renouer entièrement avec la normalisation institutionnelle. En outre, le pays a mis à profit ces avancées démocratiques pour améliorer la gouvernance institutionnelle à travers la mise en place des institutions républicaines, notamment la Cour Constitutionnelle, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, la Haute Autorité de la Communication et le Médiateur de la République.

Néanmoins, il est à noter que la Haute Cour de Justice et le Haut Conseil des Collectivités Locales restent à mettre en place et que les élections locales ne sont pas organisées depuis 2005.

Des documents cadres de développement ont également été formulés dans le domaine de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, de la santé, de l'habitat et de la protection de l'environnement en vue de renforcer le système de planification nationale. Ces progrès ont été enregistrés grâce aux actions de renforcement de capacités techniques et institutionnelles des structures nationales au niveau central, déconcentré et décentralisé.

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2016

² Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2016

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance judiciaire, des changements positifs importants ont été notés dans le secteur de la justice avec l'application du statut particulier des magistrats, garantissant leur indépendance et améliorant substantiellement leur traitement salarial.

La mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, a permis une meilleure intégration du genre et un renforcement de la quiétude sociale en ramenant la discipline au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). De même, des avancées notables dans la consolidation de l'Etat de droit ont été enregistrées grâce à (i) l'amendement du code pénal et du code de procédure pénal répondant à plusieurs préoccupations en rapport avec les droits de l'Homme, (ii) la suppression des cours d'assises et l'habilitation des tribunaux de première instance de juger les affaires criminelles, (iii) l'adoption du code de justice militaire ainsi que l'élaboration de l'avant-projet du code civil et l'avant-projet du code de l'enfance et (iv) la mise en place effective de la Commission Nationale OHADA.

Malgré ces avancées, l'analyse de la situation du pays met en exergue de nombreux problèmes majeurs qui constituent des facteurs de fragilité politique et sociale.

Sur le plan institutionnel, la poursuite des réformes administratives et institutionnelles, aussi bien au niveau central, que déconcentré et décentralisé, reste un défi à relever en termes de mise en place des outils ou mécanismes de gestion, d'amélioration d'offres de services publics et de ressources humaines de qualité. En dépit de la volonté du Gouvernement, la mise en œuvre de la politique de décentralisation demeure encore timide en raison des insuffisances dans le transfert des compétences aux collectivités décentralisées.

Aussi, on note des retards dans la soumission des rapports aux organes de traités et dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre d'autres mécanismes. A cela s'ajoutent les difficultés de mise en œuvre des accords politiques et le faible recours aux institutions pour régler les divergences constituant un risque d'instabilité socio-politique.

Sur le plan social, le repli identitaire et la communautarisation des activités politiques ainsi que les pesanteurs socio-culturelles limitent la participation effective des femmes et des jeunes dans les débats de société. En termes de participation politique par exemple, différentes

études et recherches montrent que les femmes et les jeunes sont sous-représentées dans les sphères de prise de décisions (22% et 4% respectivement au niveau de l'assemblée nationale)³ et dans la plupart des cas ne sont pas présentes dans les débats sur des sujets qui les concerne.

Ces contraintes limitent l'autonomisation des femmes et leur accès aux opportunités en matière d'éducation, d'emploi, de ressources financières ainsi qu'aux facteurs de production, tel que la terre.

S'agissant de l'égalité de genre, bien que des progrès aient été réalisés dans certains secteurs socio-économiques, les inégalités restent considérables. Des facteurs d'exclusion et de marginalisation perdurent et touchent en majorité les femmes. Selon les données de l'enquête MICS-Palu de 2016, 97% des femmes âgées de 15-45 ans ont subi des mutilations génitales féminines. En outre, les violences faites aux femmes demeurent un obstacle à la réalisation de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (80,2% des femmes ont subi des violences).

Ce niveau élevé des violences basées sur le genre (VBG) est dû à l'application insuffisante des lois, à l'impunité des auteurs de violences, aux pesanteurs socio-culturelles, au manque de confiance des populations au système judiciaire ainsi qu'à l'allocation limitée de ressources pour mettre en œuvre les lois, politiques et programmes de protection des femmes.

D'autre part, la faible confiance des citoyens vis-à-vis du système judiciaire, l'impunité et les limites à la liberté d'expression sont un frein à la cohésion sociale et au développement économique durable du pays. Les conflits récurrents entre les populations, tels qu'observés dans les zones minières, sont des indices de détérioration de la cohésion sociale.

Malgré les multiples déclarations du pays quant au respect des droits de l'Homme et les réformes dans le domaine de la justice, de nombreuses pratiques liées à la traite et au travail des enfants restent encore préoccupantes. L'inefficacité des dispositifs institutionnels de répression des crimes et délits commis sur les femmes, les migrants et les enfants, l'absence de loi contre les réseaux de trafiquants d'êtres humains, de stratégies et de moyens de communication appropriés aux différents cas de violation et de privation, le manque de confiance dans la justice (qui se traduit par la recrudescence des vindictes populaires), la lourdeur dans les procédures administratives, le déficit d'informations

³ PNUD : Rapport de suivi des OMD (2014)

sur les voies de recours, la vétusté et faiblesse des infrastructures sociales de base, l'inaccessibilité des services d'état civil, l'insuffisance du personnel, l'inexistence des mécanismes de protection en sont les conditions favorisantes.

En outre, les questions migratoires et le contexte sous régional marqué par la montée de l'extrémisme religieux sont également des défis auxquels le pays est confronté. La Guinée est considérée comme un pays de départ, de transit et de retour des migrants irréguliers. Ainsi, la Guinée occupait la troisième place⁴ des pays de départ, avec 7,4% de l'effectif des migrants irréguliers ayant débarqué sur les côtes italiennes. De 2 629 en 2015, le nombre de migrants guinéens enregistré est passé à 13 342 en 2016. La plupart de ces migrants sont des jeunes dont l'âge est compris entre 15-35 ans. L'absence d'une politique nationale en matière de migration et l'inexistence d'un profil migratoire fiable restent de véritables défis à relever.

En matière de statistiques nationales, des efforts ont été accomplis pour doter le pays de données à travers la réalisation d'opérations de grandes envergures. Il s'agit entre autres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014 et de l'enquête par grappes à indicateurs multiples avec un volet renforcé sur le paludisme (MICS-Palu, 2016). La disponibilité de ces données a permis d'orienter la planification du développement et d'assurer le suivi et l'évaluation de projets et programmes.

Toutefois, le Bilan Commun Pays a mis en exergue la faiblesse de la coordination statistique et des capacités techniques et opérationnelles avec notamment la nécessité de renforcer la production de données désagrégées et de meilleure qualité.

1.1.2 Sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement du capital naturel

1.1.2.1 Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La transformation structurelle de l'économie guinéenne et la préservation de l'environnement constituent des défis majeurs pour le développement de la Guinée. Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) présente des besoins sectoriels prioritaires dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la promotion de secteurs porteurs d'emplois, la gestion durable de l'environnement et de la prévention des catastrophes.

Le secteur primaire occupe plus de la moitié de la population active (51%)⁵. En milieu rural, ce ratio s'élève à 75%. Les éleveurs et les agriculteurs représentent 97% de la population active de ce milieu et parmi eux, près de 50% ne disposent que de revenus limités et connaissent des difficultés de production⁶.

Le secteur agricole reste tributaire des aléas climatiques, du faible aménagement des espaces et des faibles moyens de production qui affectent négativement le rendement agricole. L'enclavement des zones à haute potentialité agricole ne favorise pas l'écoulement des produits agricoles vers les marchés de consommation.

La production agricole a particulièrement souffert des déplacements des populations des zones fortement affectées par la maladie à virus Ebola. En outre, la faiblesse des structures d'encadrement et d'accompagnement des producteurs a aussi réduit considérablement la productivité. A ces différents aspects s'ajoutent des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs qui engendrent des pertes énormes de biens de production.

L'analyse de la structure du revenu du travail sous l'angle de la contribution du genre dans la production agricole montre que seulement 27% du revenu du travail est détenu par les femmes contre 63% par les hommes (ELEP 2012).

Dans le secteur rural, selon le rapport du PNIASA en 2013, les activités agricoles sont pratiquées en grande partie par les femmes. On dénombre en moyenne 144 femmes pour 100 hommes de la population agricole actives au niveau national, soit 87% de la population active féminine. Elles représentent 53,3% de la main d'œuvre agricole et sont en majorité analphabètes. En général, les femmes sont présentes dans tout le processus de production agricole, de la préparation des terres jusqu'aux activités post-récolte. Elles consacrent 80% de leur temps de travail aux activités agricoles. En plus, les femmes sont essentielles à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la famille car elles sont en général, responsables du choix et de la préparation des aliments et s'occupent des enfants.

1.1.2.2 Gestion durable

Le secteur de l'environnement est caractérisé par un faible respect des lois et règlements environnementaux, le manque de coordination entre les acteurs, le faible niveau en matière d'éducation environnementale et civique pour relever les défis liés au changement climatique.

⁴ Rapport Organisation Mondiale de la Migration

⁵ RGPH 3, 2014

⁶ Source : Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité, PAM, janvier 2014

De même, l'environnement connaît une dégradation avancée avec la réduction chaque année du couvert végétal. En effet, la superficie des forêts guinéennes est passée de 7 264 000 ha de forêt en 1990 à 6 364 000 ha en 2015 (FRA 2015)⁷. Les principales causes de ce recul sont les pratiques agricoles inappropriées, l'exploitation abusive et anarchique des ressources forestières, l'exploitation minière à ciel ouvert et les feux de brousse. Cette situation est aggravée par les modes de production et de consommation inadaptés des populations.

La Guinée dispose de 1165 cours d'eau répartis en 23 bassins fluviaux dont 14 internationaux⁸. Toutefois, le pays est confronté à une baisse du niveau des cours d'eau qui a un impact sur la production agricole. En zone côtière, on note une intrusion saline et la submersion des terres agricoles entraînant des pertes de terre de 17% tandis qu'en zone continentale il est observé une réduction du débit des fleuves (environ de 30% pour le fleuve Niger). L'impact de ces phénomènes sur les ressources naturelles et les principaux secteurs socioéconomiques du pays est considérable. Les ressources en eau, les ressources forestières et les zones côtières sont toutes menacées⁹.

De même, la faible valorisation des ressources minières handicape le décollage économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. Selon le PNDES 2016-2020, l'exploitation des ressources minières impacte négativement la protection des ressources naturelles. L'industrie de l'or, de la bauxite et du diamant ont dangereusement affecté le couvert végétal, les ressources hydrologiques et édaphiques et favorise la pollution et les nuisances sonores. L'orpaillage continue d'enregistrer d'énormes dégâts sur le couvert forestier, le sol et le sous-sol jusqu'à provoquer la disparition des ressources hydrologiques.

Dans les grandes villes particulièrement, l'urbanisation constitue un défi majeur entraînant des conséquences néfastes sur le cadre de vie et le bien-être des populations. Ces problèmes se posent concrètement en termes de pollution et de nuisance diverses dues à une insuffisance ou une absence de gestion des eaux usées domestiques et des excréments humains, du drainage des eaux pluviales, des déchets solides ménagers, des déchets industriels et hospitaliers dangereux. A cela s'ajoutent les végétaux aquatiques envahissants et la pollution atmosphérique entraînant les émissions des gaz à effet de serre.

De plus, la population qui est particulièrement touchée par l'analphabétisme et le manque d'informations, adopte des comportements négatifs qui engendrent des incidences néfastes sur l'environnement, la santé et le niveau de production. En plus de ces facteurs, les communautés ont des capacités de résilience très limitées face aux phénomènes du changement climatique.

La prévention et la gestion des catastrophes nécessitent encore beaucoup d'efforts de la part de la population, du Gouvernement et des organisations de la société civile. La survenue de la Maladie à Virus Ebola (MVE), les autres maladies à potentiel épidémique et autres catastrophes ont eu des conséquences multidimensionnelles sur le développement économique et social de la Guinée.

Les différentes études et les évaluations réalisées ont mis en exergue les faiblesses des capacités de prévention et de réponse aux urgences. En 2016, l'évaluation des capacités nationales en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes a fait ressortir la faiblesse des institutions nationales en charge de cette thématique à assumer efficacement leurs fonctions en la matière. A cela s'ajoute une duplication des mandats et un cloisonnement des systèmes d'alerte précoce existants.

Le domaine des sciences, technologie et innovation (STI), malgré sa reconnaissance internationale comme moteur du développement durable, ne bénéficie pas du soutien efficace à travers des priorités alignées sur le plan de développement national. Une pénurie de financement, de faibles capacités en termes d'équipements et matériels dans le domaine de la recherche, empêchent les centres et institutions de recherche de participer pleinement au développement du pays. Les résultats obtenus par les chercheurs restent très peu vulgarisés et valorisés et ne servent pas à répondre aux préoccupations essentielles des populations.

1.1.3 Développement inclusif du capital humain

Les récentes études réalisées en 2014 indiquent qu'aucun des huit objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)¹⁰ n'a été atteint en 2015 en Guinée. De même, l'indice de développement humain (IDH) est estimé à 0,411 contre 0,512 pour l'Afrique subsaharienne¹¹. L'évolution de l'IDH au cours des 10 dernières années est faible et se traduit par le classement de la Guinée au rang de 182^{ème}/188 pays.

⁷ FRA : forest-resources-assessment (<http://www.fao.org/3/a-i4868f.pdf>)

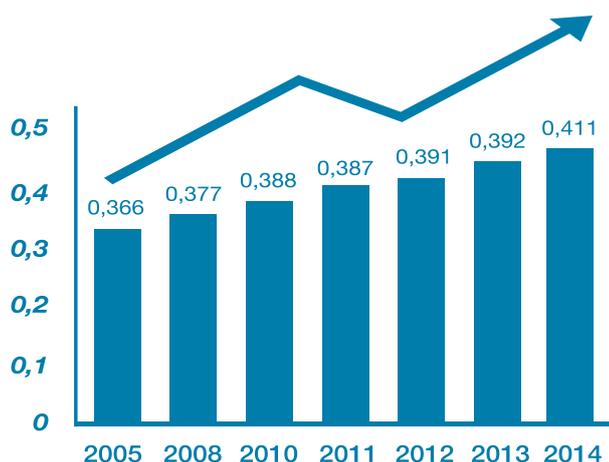
⁸ Annuaire statistiques de l'environnement, 2012/INS

⁹ Plan d'action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques - PANA, 2007

¹⁰ PNUD : rapport de suivi des OMD, 2014

¹¹ PNUD : Rapport mondial sur le développement humain, 2015 : 0 signifie niveau très faible et 1 signifie, niveau élevé

Graphique 1 : Evolution de l'Indice de Développement



Cette évolution est associée à un accès très limité aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, hygiène et assainissement etc.) et à la détérioration des conditions de vie des populations.

En effet, la pauvreté s'est aggravée et s'est traduite par une incidence de la pauvreté monétaire est passée de 49,1% en 2002 à 53% en 2007 puis 55,2 % en 2012¹². Cette situation est non seulement le résultat des faibles performances économiques mais également d'une redistribution des revenus défavorables aux pauvres. Il est fort probable que l'incidence de la pauvreté ait augmenté en 2015 suite à l'épidémie de la MVE.

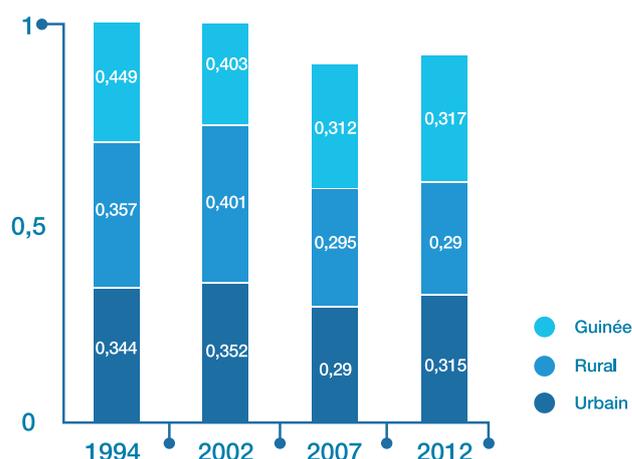
Encadré 1 : Impact MVE sur la pauvreté

L'un des principaux effets pervers de la MVE sur le bien-être des populations est l'aggravation de la pauvreté en lien avec les pertes massives d'emplois et de revenus chez les salariés et la flambée des prix des produits vivriers (riz, fonio et maïs). Les emplois et les revenus ont chuté respectivement de 17% et de 12% dans les milieux urbains les plus touchés.

Selon ELEP 2012, l'indice de la pauvreté est de 64,7% en milieu rural tandis qu'en milieu urbain il est de 35,4%. On note une aggravation du taux de pauvreté en milieu urbain qui était de 20,5% en 2002.

Cette paupérisation croissante est due, entre autres, à la forte augmentation des prix des denrées alimentaires, la structure du marché du travail dominée par le secteur informel, l'évolution des revenus et l'exode rural.

Graphique 2 : indice de Gini selon le milieu de résidence



En termes d'inégalité monétaire, l'indice de Gini est passé de 0,312 à 0,317¹³ entre 2007 et 2012 dénotant ainsi d'une quasi stabilité de la distribution des revenus, au détriment des plus pauvres. En d'autres termes, les 30% les plus riches représentent à eux seuls 51,5% de la consommation totale, tandis que les 30% les plus pauvres n'en représentent que 13,8%. En milieu urbain, les inégalités sont frappantes et se sont aggravées, comme traduit par l'indice de Gini qui est passé de 0,29 en 2007 à 0,315 en 2012 (graphique 2).

Concernant l'accès aux services sociaux, la situation est très diversifiée : Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité maternelle reste élevé et était estimé à 720 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012¹⁴. Cette mortalité a été estimée à 550 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2016¹⁵. Selon les mêmes sources, le taux de mortalité infantile-juvénile reste préoccupant. Il est estimé à 123 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012 et a été évalué à 88 décès en 2016.

La prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois est en baisse avec un taux 44% en 2012 contre 15% en 2016 ; ce qui constitue une avancée notable, d'autant plus que le paludisme constitue la principale cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans.

La prévalence de la Tuberculose, estimée à 178 Tuberculose Pulmonaire Positif (TPM+) pour 100.000 habitants, reste encore élevée avec sa double charge de co-infection avec le VIH/SIDA dont la prévalence est de 1,7%.

¹² Banque Mondiale et INS : pauvreté et inégalités en Guinée (2012). La pauvreté multidimensionnelle cache des disparités frappantes entre régions administratives et entre les milieux de résidence (graphique 3)

¹³ Banque Mondiale et INS : pauvreté et inégalités en Guinée (2012). Plus l'indice de Gini est proche de 0, la distribution est égalitaire

¹⁴ Enquête Démographique et de Santé (EDS), 2012

¹⁵ Multi indicator cluster survey (MICS) 2016

Les maladies tropicales négligées demeurent également préoccupantes avec une prévalence dans les zones hyper endémiques de plus de 3% pour le trachome, 10% pour la filariose lymphatique, 50% pour la schistosomiase, 50% pour les géo helminthiases et moins de 1% pour l'onchocercose, l'ulcère de buruli et la lèpre.

Les maladies chroniques deviennent de plus en plus importantes avec des niveaux de : (i) 3,5% pour le diabète chez les sujets de 15-64 ans ; (ii) 12,4% pour les maladies respiratoires chroniques en milieu scolaire ; (iii) 28,1% pour l'hypertension artérielle-HTA chez les 15-64 ans ; (iv) 0,5% chez les femmes pour les cancers du col de l'utérus ; (v) 31,5 cas de cancer du foie pour 100 000 patients et (vi) 11,57% de cas de drépanocytose parmi les consultations de routine¹⁶.

La Guinée est en retard dans sa transition démographique du fait d'un indice encore élevé de fécondité qui est estimé en 2014 (RGPH 3) à 5,6 enfants par femme en âge de procréer contre 5,1 enfants en 2012 (EDS-MICS). Ceci s'explique par la précocité des grossesses et les besoins non satisfaits en matière d'utilisation des contraceptifs.

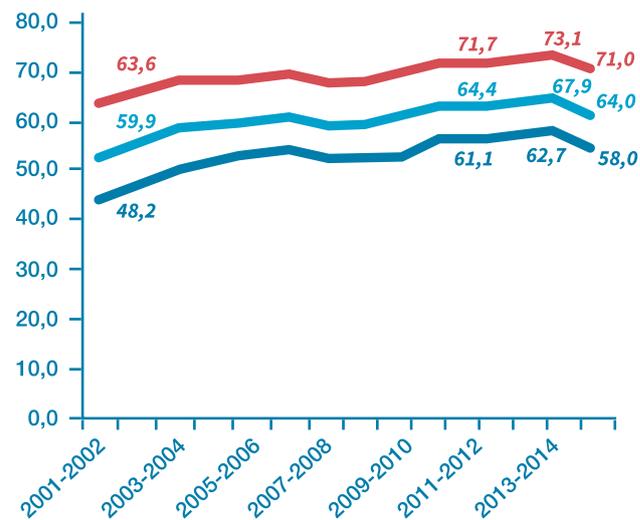
L'enquête MICS-Palu de 2016 indique que 37% des femmes de 20-24 ans ont eu au moins un rapport sexuel avant 18 ans. Les besoins non satisfaits en planification familiale ont été estimés à 28% chez des femmes mariées ou en union âgées de 15-49 ans. Il est donc important pour la Guinée de renforcer les mesures permettant au pays d'accélérer sa transition démographique et de tirer profit du Dividende Démographique.

Dans le domaine de la protection sociale, le Bilan Commun Pays de 2016 indique une absence de mécanismes de protection sociale. Il faut toutefois noter que le Gouvernement s'est doté d'une politique nationale en 2017.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de fréquentation du préscolaire est très faible et estimé à 8,4% en 2015 dont 2,9% pour le milieu rural.

La quasi-totalité des établissements du préscolaire est concentré en milieu urbain (98%).

Graphique 3 : Taux net de scolarisation selon le sexe



Source : DGPSDE/MEPA

Concernant l'éducation primaire, les statistiques scolaires du MEPU-A¹⁷ montrent une faible évolution de la situation pendant des 10 dernières années en dépit des efforts consentis. Au niveau du primaire, le taux net de scolarisation (TNS) qui était à 64% en 2015 est en nette recul par rapport à 2014 (68%) reflétant une baisse significative des effectifs due aux peurs liées à Ebola. Le niveau de scolarisation est largement plus élevé en milieu urbain (89%) qu'en milieu rural (51%). L'indice de parité fille/garçon au primaire est de 0.80 au désavantage des filles.

Au niveau du secondaire, le TNS en 2015 est de 28,9,1% au collège et à 16,8% au Lycée, en baisse par rapport à 2014 pour les mêmes raisons que pour le primaire. Les disparités de genre sont encore plus accentuées au secondaire avec un indice de parité de 0,61 au collège et 0,52 au lycée.

Le taux d'achèvement du primaire est faible (59%), ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié des enfants d'une même classe d'âge ont la chance de terminer le cycle primaire. Il en est de même du taux de transition entre les cycles primaire/collège (45%) et entre le collège/lycée (32,8%).

En matière d'alphabétisation des adultes, le RGPH-2014 indique que le taux d'alphabétisation est estimé à 22,5% pour les femmes âgées de 15 ans et plus contre 43,7% pour les hommes.

¹⁶ PNDS 2015-2024, p19

¹⁷ DGPSDE/MPUA : rapport d'analyse primaire et secondaire 2014-2015

En ce qui concerne l'emploi, la survenance de la maladie à virus Ebola a affecté ce secteur. Selon les statistiques, on a noté 2180 suppressions d'emplois dans le secteur formel¹⁸. Une étude réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises du secteur privé en 2014 fait ressortir une baisse d'environ 8,6% d'emplois dans l'hôtellerie, 3% dans les transports et 23% dans les bâtiments et travaux publics comparé à la situation de 2013.

L'une des conséquences de la crise de l'emploi est le niveau élevé de chômage. Le taux de chômage en milieu urbain est estimé à 10%¹⁹. Parmi les chômeurs, environ 72% sont des jeunes, âgés entre 15-34 ans et 41% sont des femmes âgées entre 15-64 ans. Le fort taux de chômage des jeunes est essentiellement dû à l'inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi et l'accès limité au financement. A peine 1% des jeunes accède à une formation technique et professionnelle de qualité.

Ce qui les oriente vers des emplois précaires (informel et aide-familial) et les privent de revenus stables et décents. A ces difficultés, il faut ajouter leur faible niveau en matière de gestion et d'accès au crédit. Ce qui constitue des contraintes majeures au développement de l'entrepreneuriat.

Cette situation contribue à l'exclusion sociale et à la marginalisation des jeunes, avec pour corollaire un risque d'augmentation de l'insécurité, de migrations irrégulières, la traite des personnes et d'instabilité sociale et politique surtout en milieux urbains. Elle est plus marquée chez les personnes présentant des besoins spécifiques notamment liés à un handicap.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'enquête MICS-Palu de 2016 révèle que 82% de la population a accès à une source d'eau potable et que 53% des ménages dispose de toilettes adéquates. L'analyse du dispositif d'accès à l'eau potable et à l'assainissement révèle une imbrication des facteurs défavorables qui constituent un cercle vicieux. La forte croissance démographique a induit une demande notable en services de base dans un contexte de faiblesse de capacités financières, techniques et humaines des acteurs en charge de l'offre de ces services.

En réponse à ces défis et des objectifs fixés dans le PNDES, le PNUAD est décliné autour de trois axes stratégiques pour lesquels des résultats à atteindre sont formulés en tenant compte des avantages comparatifs des agences du SNU en Guinée.

Il s'agit de :

- La promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ;
- La transformation économique et gestion durable du capital naturel et ;
- Le développement inclusif du capital humain.



1.2. PROCESSUS DE FORMULATION DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le processus d'élaboration du PNUAD 2018-2022 a été participatif, inclusif et itératif. Il a été conduit sous le leadership du Gouvernement et a impliqué les agences résidentes et non résidentes du SNU, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé. La formulation du PNUAD a été menée parallèlement avec celle du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 afin d'assurer son alignement sur le système de planification et les priorités nationales.

Le processus a démarré avec la participation d'une équipe des Nations Unies de la Guinée à l'atelier régional d'orientation sur les nouvelles directives de formulation des PNUAD organisé du 21 au 24 mars 2016, à Yaoundé (Cameroun). La feuille de route élaborée à cette occasion a été partagée avec le Bureau Régional UNDG QSA/PSG au mois d'avril 2016 et avec le Groupe d'Harmonisation des Programmes (GHP) et a été approuvée le 24 Avril 2016 par l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT).

Sous la conduite d'un comité restreint, la mise en œuvre de la feuille de route s'est déroulée en cinq principales étapes :

- (i) Organisation de la session de formation sur les principes programmatiques :** Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PNUAD 2018-2022, un atelier de formation sur les principes programmatiques du Système des Nations Unies a été organisé à Conakry du 02 au 04 août 2016, avec l'appui du bureau régional (UNDG-WCA) de Dakar. Cette session a regroupé quatre-vingt personnes provenant des agences du SNU, des Ministères impliqués dans l'élaboration du PNUAD, du secteur privé et de la société civile.

¹⁸ Stratégie de relance socio-économique post-Ebola 2015-2017

¹⁹ Enquête sur le travail décent en milieu urbain, 2012

(ii) **Analyse de la situation de développement du pays (Bilan Commun Pays) :** L'analyse du Bilan commun pays a permis de mettre en évidence les principaux défis de développement auxquels le pays est confronté ainsi que les avantages comparatifs du SNU à y répondre.

(iii) **Evaluation finale du PNUAD 2013-2017 :** L'évaluation finale a été réalisée pour analyser la pertinence, les réalisations, l'efficacité et la durabilité des interventions. Les résultats de cette évaluation ont permis d'alimenter la formulation du PNUAD 2018-2022.

(iv) **Elaboration de la stratégie opérationnelle commune (BOS) :** Une retraite du Groupe de Gestion des Opérations (OMT) a été organisée du 9 au 10 novembre 2016, afin d'effectuer l'analyse initiale des besoins, des exigences et du coût-bénéfice de la mise en œuvre opérations. Sur la base de cette analyse, le document BoS a été élaboré et approuvé par l'OMT et l'Equipe Pays.

(v) **Organisation de la retraite stratégique :** La retraite de planification (20-21 décembre 2016) qui a enregistré la participation des représentants des Ministères impliqués dans l'élaboration du PNUAD, de la société civile et du secteur privé a permis d'échanger sur les problèmes majeurs de développement du pays et de dégager les grands axes stratégiques de la coopération dans le cadre de la contribution des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales.

(vi) **Rédaction du document du PNUAD 2018-2022 et sa revue :** Une mini-retraite a été organisée à Kindia du 25 au 29 Janvier 2017 afin de revoir et affiner les effets et produits du PNUAD, formuler la vision 2030 de l'UNCT-Guinée et proposer un draft du document PNUAD 2018-2022. En outre, le mécanisme de coordination a été élaboré ainsi que les théories de changements pour chaque effet.

Ce travail a été poursuivi dans les quatre groupes de résultats conformément aux effets du PNUAD avec des séances de validation régulières au niveau du GHP et de l'UNCT.

La version préliminaire du PNUAD 2018-2022 a été validée et partagée avec le Gouvernement suite aux sessions organisées par le GHP et l'UNCT, respectivement les 18 et 20 Avril 2017. Cette version du PNUAD a bénéficié du contrôle de qualité du QSA PSG.

Un atelier de validation technique de la dernière version du PNUAD a ensuite été organisé avant sa soumission à l'UNCT et au Gouvernement pour signature.



II. AXES STRATEGIQUES ET RESULTATS ATTENDUS DU PNUAD 2018-2022

Suite à la grave crise sanitaire et socioéconomique provoquée par la maladie à virus Ebola (MVE), les autorités nationales se sont engagées à insuffler un nouvel élan à l'action publique en vue d'accélérer les réformes entreprises depuis l'avènement de la 3^{ème} République et de renforcer la résilience de l'Etat et les capacités nationales de gestion du développement.

Cette volonté politique s'est traduite par la formulation du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020). Ce plan qui constitue l'unique cadre de référence de toutes les interventions en faveur du développement se fonde sur la vision de développement « Guinée 2040 » et le projet de société du Président de la République. Le PNDES est parfaitement aligné avec les initiatives régionales et mondiales, notamment la vision 2063 de l'UA, l'agenda 2020 de la CEDEAO et la vision 2030 de développement durable.

Le PNDES s'articule autour de quatre piliers de développement qui sont : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, (ii) la transformation économique durable et inclusive, (iii) le développement inclusif du capital humain et (iv) la gestion durable du capital naturel. Ces piliers sont déclinés en sept résultats stratégiques qui sont relatifs à :

- La consolidation de l'état de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale ;
- Le renforcement de l'action publique plus efficace, efficiente, inclusive et durable ;
- L'accélération de la croissance économique inclusive et durable ;
- L'amélioration de la qualité du capital humain ;
- La promotion d'emplois décents et l'amélioration de l'inclusion sociale des couches vulnérables ;
- La protection et l'amélioration du cadre de vie ;
- Le renforcement de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

A la lumière des choix stratégiques du PNDES, des conclusions du Bilan Commun Pays 2016 et des leçons apprises de la mise en œuvre du PNUAD 2013-2017 ainsi que de l'analyse des avantages comparatifs du SNU, l'appui du SNU en Guinée se focalisera autour des quatre piliers prioritaires

du PNDES regroupés en trois axes stratégiques d'intervention :

1. La promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable ;
2. La transformation économique et gestion durable du capital naturel ;
3. Le développement inclusif du capital humain.

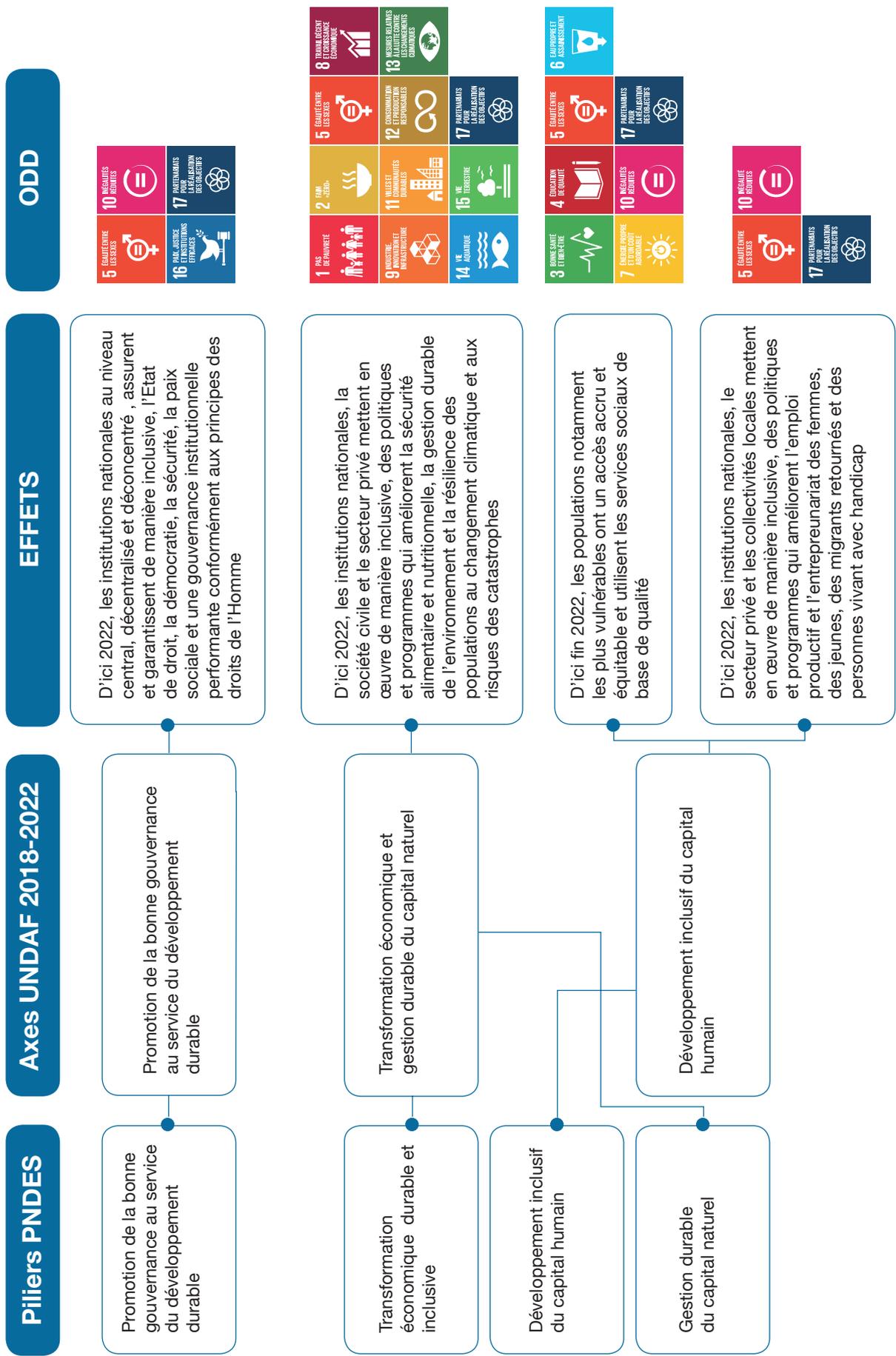
A cet effet, le SNU interviendra sur toute l'étendue du territoire guinéen. Conformément au principe « ne laissez personne derrière », ses efforts seront concentrés sur les groupes les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes (y compris les migrants retournés et les victimes de la traite) et les personnes vivant avec un handicap. Ces interventions concerneront les domaines suivants :

- Les services sociaux de base : Education, santé, eau et assainissement, protection sociale, emploi ;
- Les secteurs porteurs de croissance : Agriculture, l'élevage et la pêche.

Par ailleurs, les interventions des Nations Unies en Guinée mettront un accent sur le renforcement des capacités nationales, en particulier celles des détenteurs de droits et les titulaires d'obligation dans les domaines de la gouvernance, la coordination et la gestion efficace de l'aide, la planification stratégique, la croissance économique inclusive, le développement du capital humain, la protection et la gestion de l'environnement et des catastrophes.

L'appui du Système des Nations Unies consistera également à aider le pays à amorcer un développement socio-économique plus résilient aux risques et catastrophes de tout genre à travers : (i) la mise en place et le renforcement des mécanismes et dispositifs de prévention, de contrôle, d'alerte et de réponse rapide aux urgences ; (ii) l'amélioration de la qualité des services sociaux de base et la mise à disposition du paquet minimum d'urgence ; (iii) le renforcement de la gouvernance (soutien à la gestion, la coordination et la redevabilité) et des capacités des communautés. Le PNUAD 2018-2022, aligné au PNDES 2016-2020, contribuera aussi directement à l'atteinte des ODD.

Figure 1 : Liens entre le PNDES 2016-2022, le PNUAD 2018-2022 et les ODD





2.1. AXE 1 : CONTRIBUTION DU SNU À LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif visé est de créer les conditions nécessaires pour la consolidation de l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme tout en contribuant à la réduction des inégalités de genre. Cela passe nécessairement par la consolidation de la paix, le renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité et une réforme

de l'administration publique.

La contribution du Système des Nations Unies se fera à travers l'Effet 1 et trois produits (voir tableau ci-dessous):

EFFET 1

D'ici 2022 Les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme

PRODUITS

- 1.1 : Les institutions nationales en charge de la sécurité, la justice, l'administration publique et des élections ainsi que les organisations de la société civile disposent de capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les politiques, stratégies et lois y compris celles relatives aux réformes
- 1.2 : Les populations, notamment les femmes et les jeunes disposent davantage de capacités pour assurer leur participation citoyenne, la cohésion sociale, la sécurité et l'accès équitable à la justice
- 1.3 : Le système statistique national dispose des capacités pour produire et diffuser des données fiables actualisées et désagrégées

Théorie du changement de l'Effet 1

Si les institutions nationales en charge de la sécurité, de la justice, des élections et de l'administration publique élaborent et mettent en œuvre des réformes, avec la participation des organisations de la société civile, pour garantir le respect de la constitution et promouvoir la culture démocratique intégrant l'égalité de genre et les droits de l'homme ;

Si le repli identitaire et la communautarisation des activités politiques sont atténués et le renforcement de la culture civique, de la démocratie, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de l'Etat de droit, de l'égalité de genre et de l'engagement citoyen est promu ;

Et si le système statistique national est capable de produire et diffuser des données fiables et désagrégées pour la prise de décision et la planification ;

Alors les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, seront inclusives et garantiront l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme.

Les agences du SNU en Guinée en collaboration avec les autres partenaires accompagneront le Gouvernement dans le renforcement des capacités des institutions nationales, des organisations de la société civile et des médias pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Dans ce cadre, l'appui portera sur l'amélioration des capacités de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation dans les Ministères partenaires.

Des activités de renforcement des capacités des médias et de la société civile seront menées afin qu'ils puissent entreprendre des actions de communication et de plaidoyer sur l'exécution des politiques publiques. Enfin, le SNU appuiera le Gouvernement dans la redynamisation du partenariat public-privé en vue de l'amélioration de la qualité des politiques publiques.

Le SNU soutiendra l'amélioration du cadre juridique et institutionnel à travers l'élaboration et/ou la révision des politiques, stratégies et des lois et règlements tout en veillant à l'intégration des aspects des droits de l'Homme, de l'égalité de genre, la réduction des exclusions de toutes formes.

Cet appui concernera entre autres la sécurité, les questions migratoires, la traite de personnes, les services sociaux de base, l'environnement, l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Il s'agira aussi pour le SNU de contribuer au renforcement des capacités du Gouvernement, du Parlement et des organisations de la société civile pour l'application effective des lois et des textes réglementaires en vigueur.

Dans le cadre des réformes administratives, le SNU accompagnera le Gouvernement dans la modernisation de l'administration publique et la mise en œuvre effective de la politique nationale de décentralisation et de développement local à travers le développement des outils performants et appropriés pour une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles.

Un appui sera aussi fourni pour la tenue effective des élections locales, le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités locales et l'opérationnalisation des pôles régionaux de développement pour promouvoir un développement durable. A cet effet, un accent sera accordé au renforcement des capacités des élus et acteurs locaux dans le domaine de la gouvernance locale.

La contribution du SNU consistera également à appuyer les efforts du Gouvernement dans la lutte contre l'impunité et la corruption. Il s'agira de renforcer le fonctionnement de la chaîne pénale et des capacités de la société civile afin d'assurer un meilleur contrôle citoyen de l'action publique tant au niveau central que local.

Un appui sera fourni au Parlement pour renforcer sa capacité de contrôle des politiques publiques. Il sera aussi nécessaire de porter une assistance à la Cour des Comptes en la dotant de ressources humaines de qualité et d'outils nécessaires pour mieux assurer sa mission de contrôle de l'action publique.

Une assistance du SNU sera accordée à l'amélioration de la représentativité politique des femmes et des jeunes dans les instances de décision ainsi que la promotion de la participation citoyenne. Pour y parvenir, le SNU entend apporter une contribution à l'amélioration du statut juridique et socio-économique de la femme et du jeune à travers l'appui aux lois et politiques égalitaires.

Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des femmes et des jeunes en leadership, en vue d'améliorer leur participation à la gestion des affaires publiques et au processus de prise de décision, notamment dans le contexte électoral.

Le SNU entend également apporter une contribution à la formation des femmes nouvellement élues, en particulier au sein de l'Assemblée Nationale.

Des formations seront assurées pour la prise de parole en public et la rédaction de dispositions législatives pour permettre aux femmes élues une plus grande efficacité dans l'exercice de leurs missions.

En matière de cohésion sociale, la contribution du SNU vise à accompagner le Gouvernement dans le processus de réconciliation nationale et d'opérationnalisation des infrastructures sociales de paix et de renforcement de la citoyenneté.

Un appui sera aussi apporté à la mise en place d'un système de protection des victimes et des témoins des violences politiques ainsi qu'aux mécanismes locaux de prévention des conflits par le renforcement de capacités des collectivités locales en tenant compte aussi des communautés transfrontalières. En outre, le SNU continuera à soutenir la relance du dialogue politique et social entre les différents acteurs à travers la mise en œuvre effective des accords politiques.

La protection et la promotion des droits de l'Homme est un aspect attendu de l'assistance du SNU. En effet, tout programme visant l'amélioration de la gouvernance doit intégrer les questions d'équité et d'égalité des chances pour tous. Dans ce domaine, les actions permettront de poursuivre l'harmonisation de la législation nationale avec les traités et les conventions internationales en matière de promotion des droits de l'Homme et d'égalité du genre d'une part et d'assurer une meilleure prise en compte de ces questions dans la programmation et la budgétisation des dépenses publiques d'autre part.

De même, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités de la société civile, des services de sécurité, de santé, de justice et de l'action sociale ainsi que sur la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre. Les questions de mariages précoces et forcés ainsi que les mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) seront traitées avec une attention particulière.

Des actions de renforcement de capacités des services de sécurité seront entreprises pour assurer une meilleure gestion des frontières. Les écoles des institutions de défense et de sécurité bénéficieront d'un renforcement de capacités en matière de formation et d'élaboration de modules d'enseignement sur les droits de l'Homme y compris les droits de l'enfant.

Le SNU en collaboration avec les autres partenaires apportera un appui inclusif et durable au Gouvernement pour promouvoir une gouvernance du secteur minier. Dans cette perspective, il s'agira de soutenir les communautés riveraines des zones minières, la société civile, les services déconcentrés et les sociétés minières dans le développement et la mise en œuvre des outils de gouvernance du secteur minier au niveau local. Il s'agira aussi d'améliorer les normes, les techniques et les conditions d'exploitation des mines artisanales et carrières pour une meilleure protection de l'environnement.

Enfin, le SNU compte soutenir la mise à disposition des données fiables et actualisées pour le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement. Dans cette perspective, sa contribution consistera à appuyer l'organisation

et la redynamisation du système national de la statistique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2016-2020).

Il s'agira de renforcer les capacités de l'Institut National de la Statistique (INS) et des Ministères sectoriels pour la production, le traitement et la diffusion de statistiques socio-économiques désagrégées. Un appui sera également fourni pour l'amélioration des statistiques de routines à travers la production régulière des annuaires statistiques qui porteront sur les secteurs de l'éducation, la santé, l'emploi et l'agriculture. Pour une meilleure diffusion des informations, des bases de données nationales et décentralisées seront développées et rendues fonctionnelles.



2.2. AXE 2 : CONTRIBUTION DU SNU À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU RENFORCEMENT DE LA GESTION DURABLE DU CAPITAL NATUREL

Au regard des enjeux environnementaux, le Gouvernement a fait de la gestion durable du capital naturel le quatrième pilier de sa politique de développement. Ce pilier vise à gérer rationnellement les ressources naturelles, protéger le cadre de vie et renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

En tenant compte des avantages comparatifs du SNU, une assistance sera fournie à travers l'Effet 2 et les deux produits suivants :

EFFET 2

D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques des catastrophes

PRODUITS

- 2.1 : Des programmes de développement des filières productives et de promotion des chaînes de valeur pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont élaborés et mis en œuvre
- 2.2 : Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement et des Ressources Naturelles, des catastrophes et du cadre de vie sont révisés/élaborés et utilisés pour prendre en compte les aspects du changement climatique

Théorie du changement de l'Effet 2

Si la gestion du foncier, la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, halieutiques et sylvicoles sont améliorées ; une meilleure coordination du secteur est assurée ; et les capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales, des acteurs de la société civile et du privé en charge de l'agriculture, de la nutrition et de l'environnement sont renforcées ;

Si la mise en place/œuvre des mécanismes de coordination et des outils de planification intégrant

la réduction des risques de catastrophes et les effets du changement climatique est appuyée ;
Et si les modes de production et de consommation saines et durables prenant en compte la gestion des déchets sont promus ;

Alors, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé seront capables de concevoir et mettre en œuvre, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, renforcent la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques de catastrophes.

En vue de promouvoir une production alimentaire diversifiée, le SNU contribuera aux efforts du Gouvernement pour promouvoir les partenariats innovants, la mise en oeuvre de l'approche territoriale et le renforcement des systèmes alimentaires locaux par le développement des filières productives et des chaînes de valeurs pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans ce cadre, les acteurs des filières de production agricole y compris les groupements des femmes bénéficieront d'actions de renforcement de capacités techniques, financières et matérielles permettant d'améliorer leur productivité et de s'adapter aux effets du changement climatique. De façon concrète, cette contribution consistera à développer des systèmes de production durable en riziculture, maraîchage, élevage à cycle court, pêche et pisciculture.

Concernant les chaînes de valeurs agro-business, les initiatives du SNU se concentreront sur le développement de chaque maillon de la chaîne avec un focus sur le rôle du secteur privé. Il s'agira de renforcer : (i) la chaîne de production par la valorisation de certains produits, (ii) la chaîne de transformation des produits par la mise en place de petites et moyennes unités agro-industrielles et (iii) la chaîne de distribution par la mise à disposition d'informations sur les marchés commerciaux des petits exploitants.

Pour ce faire, des mécanismes innovants de financement de la sécurité alimentaire y compris la promotion des investissements, publics, privés et des Partenariats Public-Privé seront développés.

De même, l'appui du SNU contribuera au renforcement des structures nationales en matière de "Code alimentaire"²⁰ portant sur les principes de normalisation et de contrôle qualité des produits agro-alimentaires. Enfin, un effort sera accordé à l'amélioration de certaines infrastructures en vue d'accroître la mobilité et la mise à disposition efficace des produits sur les marchés.

En ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement, le SNU soutiendra le Gouvernement dans l'élaboration et l'opérationnalisation des mécanismes de coordination, d'outils de planification et de gestion durable de l'environnement, intégrant la gestion des risques de catastrophes et les effets du changement climatique.

Le SNU entend renforcer les capacités des communautés à formuler des stratégies et à

mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières, du Nord et de transition en vue de minimiser l'impact des changements climatiques sur les conditions de vies de populations et d'assurer la durabilité des actions de développement local.

Aussi, le rôle des collectivités locales dans la prise en charge de l'adaptation aux changements climatiques sera développé par la mise en œuvre du mécanisme LoCAL (Local Climate Adaptive living Facility) qui est basé sur la promotion de la performance des collectivités en matière de planification, de financement et de mise en œuvre de mesures d'adaptation.

De même, le SNU apportera un appui aux structures nationales pour la formulation et la mise en œuvre d'un Programme National de Résilience, de Réduction des risques et Gestion des Catastrophes.

La promotion des modes de production et de consommation durables des populations sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie. Dans cette perspective, la contribution du SNU concernera la promotion du concept « One Health », la mise en œuvre effective du règlement sanitaire international (RSI) et la surveillance intégrée des maladies et ripostes (SIMR), l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national d'assainissement des points de concentration des populations fixes et/ou mobiles (gares routières, marchés et débarcadères du pays).

De même, le SNU s'engage à soutenir les efforts du Gouvernement dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de collecte, de traitement et de valorisation des déchets et la promotion des métiers verts. Il s'agira aussi de renforcer les capacités des communautés vulnérables dans la reconstitution des écosystèmes dégradés, la gestion des ressources naturelles et la vulgarisation des techniques de lutte anti-érosive.

Ces actions seront complétées par la promotion et la facilitation de l'accès des populations vulnérables aux sources d'énergies renouvelables.

Ces actions permettront ainsi de contribuer de façon significative à la dynamique de transformation économique inclusive et à une gestion durable du capital naturel, en droite ligne avec les engagements du Gouvernement et les recommandations des COP 21 et 22.

²⁰ Un programme commun FAO et OMS consistant à un recueil des normes et codes / directives en sécurité sanitaire des aliments



2.3. AXE 3 : CONTRIBUTION DU SNU AU DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DU CAPITAL HUMAIN

La survenue de la MVE a mis en exergue la faiblesse du système sanitaire et impacté le développement du capital humain. C'est dans ce contexte de fragilité que le Gouvernement a développé sa stratégie de développement durable dont l'une des priorités est de valoriser le capital humain et de renforcer la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales à travers la promotion et la création d'emplois décents pour les couches vulnérables.

Pour soutenir le Gouvernement dans cette démarche, les Nations Unies contribueront à travers deux Effets dont le premier porte sur l'amélioration de l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité. Il est décliné en quatre produits (voir le tableau ci-dessous) :

EFFET 3

D'ici 2022, les populations notamment les plus vulnérables ont un accès accru et équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité

PRODUITS

3.1 : Les populations notamment les plus vulnérables ont accès à des services de santé et nutritionnels de qualité, y compris ceux relatifs à la lutte contre le VIH, la mortalité maternelle et néonatale, le paludisme, la tuberculose, les maladies tropicales négligées et les maladies non transmissibles, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle

3.2 : Les populations ont un accès équitable et durable à l'eau potable, aux services d'assainissement et à l'hygiène

3.3 : Les populations ont accès à une éducation inclusive et de qualité

3.4 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes déplacées interne (PDI) et mobiles ainsi que les personnes vivant avec un handicap bénéficient d'une couverture sociale et vivent dans un environnement qui les protège contre la discrimination, l'exploitation, les abus, la traite et la violence conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux

Théorie du changement de l'Effet 3

Si une allocation budgétaire conséquente, une dotation en médicaments essentiels, des équipements et la gestion de la chaîne d'approvisionnement des formations sanitaires sont effectives ; l'appui à la coordination et un plaidoyer pour une bonne gestion des ressources humaines sont réalisés ;

Si les initiatives et mécanismes à base communautaire pour un accès inclusif et l'utilisation des services de santé, de nutrition,

d'éducation, de lutte contre les abus, violences et l'exploitation des enfants sont renforcés ;

Si les facteurs socioculturels néfastes sont atténués ; les communautés sont sensibilisées à la demande de services et s'engagent à la gestion des infrastructures sociocommunautaires ;

Alors, les populations notamment les plus vulnérables auront un accès accru et plus équitable et utiliseront les services sociaux de base de qualité.

Dans le secteur de la santé, les principales stratégies seront axées sur le renforcement du système national de santé, la promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées, et enfin le renforcement de la prévention et la prise en charge des maladies et des situations d'urgence.

La contribution du SNU consistera à appuyer le développement des ressources humaines de qualité et des infrastructures sanitaires, la sécurisation des produits, l'offre de services par l'approvisionnement en produits de santé, en équipements et technologie de santé de qualité.

Le SNU apportera un appui au renforcement du financement des soins notamment à travers la mobilisation de fond multi-bilatéraux et le développement de partenariats public-privé.

Dans le cadre de la promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées, les interventions du PNUAD seront concentrées sur la lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Précisément, il s'agira de renforcer les capacités du personnel et des structures dans la prise en charge des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et d'améliorer l'offre des soins essentiels délivrés à la mère, au nouveau-né et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIMNE)²¹. L'appui consistera également à assurer une prise en charge médicale de qualité aux victimes de violences basées sur le genre (VBG) à travers le renforcement des capacités des structures de prise en charge et des professionnels de santé.

Les interventions porteront aussi sur l'augmentation de la demande de services intégrés au niveau communautaire par l'équipement et le renforcement des capacités des agents communautaires et l'implication des hommes, des groupements de femmes, des réseaux et des associations comme acteurs de sensibilisation et de plaidoyer pour la promotion et l'utilisation des services.

Il sera aussi question d'assurer la planification familiale, de rendre opérationnel le système de surveillance des décès maternels et néonataux à base communautaires, de renforcer le mécanisme de prévention et de prise en charge de la malnutrition et d'offrir des services de santé adaptés aux besoins des adolescent(e)s.

Des actions de sensibilisation seront réalisées pour inciter les communautés à adopter des comportements favorables à la nutrition.

Au titre de la lutte contre le VIH/Sida, le SNU accordera une attention particulière à la prévention de la transmission mère-enfant, au renforcement des capacités des acteurs de la riposte incluant la société civile, à l'amélioration de l'accessibilité des services de prévention et de prise en charge psychosociale, juridique et de protection sociale.

Un autre appui sera fourni pour la prévention et la prise en charge des maladies tropicales négligées et des situations d'urgence. A ce titre, les principales initiatives du SNU porteront sur (i) la prévention et l'accès équitable au dépistage précoce et la prise en charge des maladies tropicales négligées ; (ii) la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles ; (iii) la mise en place de dispositif minimum d'urgence (DMU) pour faire face aux crises humanitaires et catastrophes naturelles ; (iv) la surveillance intégrée à base communautaire des maladies à potentiel épidémique dont celles évitables par la vaccination. L'appui au système de référence et de contre-référence des urgences médicales sera également renforcé.

Dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, le SNU s'engage à appuyer le Gouvernement dans la mise à disposition des points d'eau potable et la promotion des ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base dans les structures sanitaires et les écoles ainsi que pour les communautés. L'appui continuera avec la mise en œuvre de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) qui a fait ses preuves en la mettant à l'échelle.

Des actions d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC /C4D) seront menées pour améliorer les pratiques d'hygiène dans les communautés. En outre, le SNU soutiendra la définition et l'opérationnalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour les grandes villes du pays.

Au niveau du secteur éducatif, le SNU apportera un appui à l'amélioration de l'offre éducative de qualité à tous les niveaux de l'enseignement à travers la mise en œuvre de stratégies d'adaptation de l'offre. Dans ce cadre, il s'agira d'étendre la couverture et la fréquentation principalement dans les Centres d'Education Communautaires (CEC) pour lutter contre les disparités géographiques et de genre. Ces actions seront complétées par le renforcement de la stratégie de mobilisation communautaire autour de l'école, notamment pour l'autofinancement des CEC.

²¹ Paludisme, diarrhée, IRA, rougeole, malnutrition, VIH/Sida, déparasitage et vaccination, supplémentation en vitamine A et en Fer Acide folique.

Pour contribuer au maintien des enfants, en particulier des filles à l'école, l'appui portera sur l'amélioration de la couverture et de la qualité des cantines scolaires ainsi que la distribution de kits scolaires au profit d'enfants vulnérables. Pour améliorer la qualité des enseignements, un appui sera accordé à la formation initiale et continue des acteurs du système éducatif, et à l'adoption de nouveaux programmes scolaires et de pédagogies actives.

En outre, le SNU soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie C4D multisectorielle en vue de l'implication des parents dans la mise en œuvre des pratiques de la vie courante d'une part et la création d'un pool d'expertise nationale sur le développement affectif et émotionnel de l'enfant d'autre part.

Dans le domaine de la protection sociale, le SNU appuiera l'opérationnalisation de la politique nationale de protection sociale par le développement des projets de filets sociaux permettant l'accès aux services sociaux de base aux plus vulnérables et la mise en œuvre de protocoles de prise en charge incluant le paquet minimum de service.

Le SNU contribuera à renforcer les capacités des organisations de la société civile, des structures communautaires de protection sociale et les

prestataires de services pour une meilleure prise en charge des enfants, des femmes victimes ou à risque de violences et des migrants retournés avec un besoin d'appui psychosocial. Un accent sera mis sur le renforcement des réseaux/associations pour lutter contre le trafic et l'exploitation abusive des enfants, des jeunes ainsi que des filles poussées à émigrer irrégulièrement.

Un soutien au dispositif de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) sera mis en place et inclura le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité.

Ces initiatives seront complétées par le renforcement des capacités des institutions en charge de la protection sociale et des services d'état civil pour améliorer l'enregistrement des enfants ainsi que le renforcement de l'approche communautaire.

Concernant le deuxième Effet de cet axe d'intervention, il contribuera à la promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois productifs et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes à grande vulnérabilité. Ce Effet est décliné en deux produits (voir tableau ci-dessous).

EFFET 4

D'ici 2022, les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, des migrants retournés et des personnes vivant avec un handicap

PRODUITS

- 4.1 : Des mécanismes et des programmes favorables à la création d'emplois et à la promotion de l'entrepreneuriat pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, y compris des personnes vivant avec un handicap sont élaborés et mis en œuvre
- 4.2 : Les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap ainsi que des migrants retournés disposent des compétences entrepreneuriales, techniques et managériales

Théorie du changement de l'Effet 4

Si le développement et la mise en œuvre des mécanismes et programmes nationaux favorisant un accès équitable et un contrôle des ressources productives par les femmes, les jeunes, les migrants de retour et les personnes vivant avec handicap sont renforcés ;

Si le développement et la mise en œuvre des mécanismes pour faciliter l'accès des femmes, des jeunes, des migrants de retour et des personnes vivant

avec handicap aux services financiers sont soutenus ;

Et si les femmes, les jeunes, les migrants de retour et les personnes vivant avec handicap sont alphabétisés et ont leurs capacités renforcées en esprit d'entrepreneuriat ;

Alors les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales seront en mesure de mettre en œuvre des politiques qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap.

En matière de promotion et de création d'emplois, la contribution du SNU s'articulera autour de la mise en œuvre de la politique de l'emploi. Il s'agira dans ce cadre de mettre en œuvre des mécanismes et programmes favorisant la création d'emplois productifs, le développement de l'entrepreneuriat, l'accès équitable et le contrôle des ressources productives par les femmes et les jeunes, y compris les personnes à grande vulnérabilité.

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes : (i) aux structures d'accueil, de conseil et d'orientation ; (ii) à un système financier inclusif destiné à accompagner les investissements ; (iii) à la diversification des activités génératrices de revenus au niveau des filières porteuses et ; (iv) à la promotion du volontariat des jeunes.

Pour accompagner la création de richesses en milieu rural, le SNU soutiendra la promotion et la professionnalisation des micros, petites et moyennes entreprises à travers la promotion du partenariat public-privé et le développement de partenariat avec la diaspora pour le transfert des ressources et des compétences.

En outre, des actions de formation et d'apprentissage seront menées en faveur des femmes, des jeunes, des migrants de retour et des personnes à grande vulnérabilité pour renforcer leurs compétences techniques et managériales et développer la culture d'entreprise.

Un appui sera aussi donné pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures d'apprentissage et de perfectionnement professionnel des jeunes et des femmes.



III. RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION

L'atteinte des résultats mentionnés ci-dessus peut être entravée par des facteurs de risque qui pourraient affecter négativement la mise en œuvre des activités. Des mesures d'atténuation seront nécessaires pour réduire leur impact sur la réalisation des interventions.

Les principaux facteurs de risque pouvant entraver la réalisation des résultats sont : (1) la détérioration du climat socio-politique liée aux processus électoraux et à la conduite du processus de réconciliation nationale ou aux conditions de vie des populations ; (2) la mobilisation insuffisante des ressources à cause de la crise économique et financière internationale ; (3) les effets du changement climatique, la survenue de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires ; (4) le manque de volonté politique (5) la faible adhésion et implication des populations bénéficiaires liées notamment à la persistance des pesanteurs socioculturelles.

Pour atténuer ces risques, le SNU : (i) accentuera ses interventions dans l'accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre effective du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour l'atteinte des ODD ; (ii) veillera à la coopération effective entre le Gouvernement et le SNU notamment au niveau du Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) et des différents groupes de travail ; (iii) favorisera l'adhésion et la participation des populations, des partenaires au développement et des autres parties prenantes à la mise en œuvre du PNUAD 2018-2022 ; (iv) plaidera pour un engagement politique des pouvoirs publics et des parties prenantes dans l'adoption et l'utilisation des outils innovants de planification et de coordination de la gestion durable de l'environnement et de la réduction des

risques de catastrophes, y compris du changement climatique et (v) insistera sur le respect des engagements régionaux et internationaux auxquels le pays a souscrit notamment ceux relatifs aux droits de l'homme, l'égalité de genre et l'emploi décent des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.

Le SNU se concentrera également sur sa stratégie de partenariats et de mobilisation des ressources en renforçant la communication et la visibilité des interventions.

Le SNU en Guinée dispose d'un mécanisme stratégique de surveillance, d'alerte rapide et de gestion des risques (BCP²²). Il analyse et évalue le contexte national, identifie les risques plausibles et évalue la capacité de gestion des risques par le biais du système de gestion et atténuation.

Le cas échéant, le SNU aura une certaine flexibilité dans la planification et la réaffectation des ressources et déclenchera des procédures spécifiques aux périodes de crise telles que le Fast-track pour assurer la continuité des services.

Les risques liés à la sécurité seront abordés par des systèmes d'alerte précoce, un dialogue politique avec le Gouvernement et les donateurs. Des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et des crises seront renforcés localement en collaboration avec les agences des Nations Unies et le Département des Nations Unies de Sureté et de Sécurité (UNDSS). En plus de ces mesures d'atténuation des risques, l'équipe dans l'approche "Unis dans l'Action" a opté pour une mobilisation conjointe des ressources et leur optimisation dans le cadre de la gestion des programmes conjoints.

²² Business Continuity Plan/Plan de Continuité des Activités



IV. CADRE BUDGETAIRE



4.1. ESTIMATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PNUAD 2018-2022 ont été estimées à 499 691 072 USD dont la part des fonds réguliers des agences du SNU est de 126 485 846 USD et les ressources à mobiliser sont estimées à 373 205 226 USD. La répartition du budget en fonction des axes d'intervention du SNU est :

- L'effet 1 relatif à la promotion de la bonne gouvernance est budgétisé pour un montant de 99 352 805 USD ;

- Les actions prévues pour l'effet 2 qui portent sur la sécurité alimentaire et la gestion du capital naturel ont été budgétisées à hauteur de 129 820 536 USD ;
- Le budget prévisionnel de l'effet 3 relatif aux services sociaux de base est estimé à 228 387 731 USD ;
- Le budget estimé pour les actions de l'effet 4 qui portent sur l'emploi productif et l'entrepreneuriat est de 42 130 000 USD.

Les détaillés du financement du PNUAD 2018 - 2022 sont consignés dans les tableaux ci-dessous.

EFFET 1 : D'ici à 2022, les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré sont inclusives, assurent et garantissent, l'état de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme	Cadre budgétaire		
	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 1.1 : Les institutions nationales en charge de la sécurité, la justice, l'administration publique et des élections ainsi que les organisations de la société civile disposent des capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et stratégies y compris celles relatives aux réformes	21.291.045	34.916.135	56.207.180
Produit 1.2 : Les populations, notamment les femmes et les jeunes disposent davantage de capacités pour assurer leur participation citoyenne, la cohésion sociale, la sécurité et l'accès équitable à la justice	4.608.125	16.243.125	20.851.250
Produit 1.3 : Le système statistique national dispose des capacités pour produire et diffuser des données fiables actualisées et désagrégées	4.748.750	17.545.625	22.294.375
TOTAL	30.647.920	68.704.885	99.352.805

EFFET 2 : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations au changement climatique et aux risques des catastrophes	Cadre budgétaire		
	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 2.1 : Des programmes de développement des filières productives et de promotion des chaînes de valeur pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont élaborées et mis en œuvre.	7.026.676	46.772.952	53.799.628
Produit 2.2 : Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement et des Ressources Naturelles, des catastrophes et du cadre de vie sont révisés/élaborés et utilisés pour prendre en compte les aspects du changement climatique	13.532.500	62.488.408	76.020.908
TOTAL	20.559.176	109.261.360	129.820.536

EFFET 3 : D'ici 2022, les populations notamment les plus vulnérables ont un accès accru et équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité	Cadre budgétaire		
	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 3.1 : Les populations notamment les plus vulnérables ont accès à des services de santé et nutritionnels de qualité, y compris la lutte contre le VIH, le paludisme, la tuberculose, les maladies tropicales négligées et les maladies non transmissibles, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle	39.853.750	80.326.783	120.180.533
Produit 3.2 : Les populations ont un accès équitable et durable à l'eau potable, aux services d'assainissement et à l'hygiène	6.934.000	15.334.735	22.268.735
Produit 3.3 : Les populations ont accès à une éducation inclusive et de qualité	9.114.450	55.603.288	64.717.738
Produit 3.4 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes déplacées et mobiles ainsi que les personnes vivant avec un handicap bénéficient d'une couverture sociale et vivent dans un environnement qui les protège contre la discrimination, l'exploitation, les abus, la traite et la violence conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux	7.876.550	13.344.175	21.220.725
TOTAL	63.778.750	164.608.981	228.387.731

EFFET 4 : D'ici 2022, les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales mettent en œuvre des politiques qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Cadre budgétaire		
	Ressources propres	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 4.1 : Des mécanismes et des programmes favorables à la création d'emplois et à la promotion de l'entrepreneuriat pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, y compris des personnes vivant avec un handicap sont élaborés et mis en œuvre	2.750.000	4.100.000	6.850.000
Produit 4.2 : Les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap disposent des compétences entrepreneuriales, techniques et managériales	8.750.000	26.530.000	35.280.000
TOTAL	11.500.000	30.630.000	42.130.000
TOTAL GÉNÉRAL PNUAD	126.485.846	373.205.226	499.691.072



V. MODALITES DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du Plan Cadre des Nations Unies, des efforts de coordination au sein du SNU s'avèrent nécessaires pour une plus grande complémentarité des interventions, une réduction des coûts de transaction et la mise en œuvre efficace des projets phares.

Les agences délivreront les programmes et projets conjoints du PNUAD en utilisant l'approche « Unis dans l'Action ou Delivering as One (DaO) » pour plus de cohérence et de complémentarité dans les interventions du SNU dans le pays.

La modalité d'exécution nationale sera privilégiée dans la mise en œuvre du PNUAD. De même, l'approche Harmonisée de Transferts d'Espèces (HACT) sera utilisée pour les partenaires nationaux d'exécution en vue de garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacités dans la gestion des fonds alloués pour l'exécution des Plans de Travail Conjoints et des programmes / projets.

sera inclusif et regroupera des représentants des départements ministériels, des organisations de la société civile, du secteur privé et des agences des Nations Unies. Le Comité Directeur se réunira une fois par an.

b. Mécanisme de coordination technique

Au sein du Système des Nations Unies, l'Equipe Pays sous le leadership du Coordonnateur Résident du SNU sera responsable de la mise en œuvre des produits du PNUAD 2018-2022 qui contribueront à la réalisation des effets relevant du Gouvernement. Pour faciliter la collaboration entre les agences, un code de conduite qui définit les modalités de travail conjoint a été élaboré et signé par chaque agence. En outre, le SNU renforcera la collaboration technique avec l'Unité Centrale de Coordination (UCC) du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.

Le mécanisme de coordination interne au SNU sera organisé autour des cadres suivants :

- **Equipe Pays des Nations Unies** : La mission principale est d'assurer l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des différentes composantes stratégiques du PNUAD 2018-2022. L'Equipe Pays des Nations Unies sera présidée par le Coordonnateur Résident et comprendra les chefs des agences. Chaque groupe de résultats soumettra son rapport annuel d'avancement à l'Equipe pays pour examen et validation. Cette équipe est appuyée par le Bureau de la Coordination.
- **Groupe d'Harmonisation des Programmes (GHP)** : Il a la responsabilité d'assurer l'orientation stratégique, la coordination et le suivi du fonctionnement des différents Groupes de Résultats pour assurer l'efficacité et la complémentarité des interventions du SNU. Ce groupe est composé essentiellement des adjoints ou directeurs de programme des différentes agences et sert d'intermédiaire entre les Groupes de Résultat et l'Equipe Pays des Nations Unies.



5.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif mis en place pour la formulation du PNUAD sera maintenu et renforcé pour assurer sa mise en œuvre opérationnelle. Ce dispositif est à deux niveaux, le premier traitant des questions politiques et stratégiques et le second des aspects techniques et opérationnels.

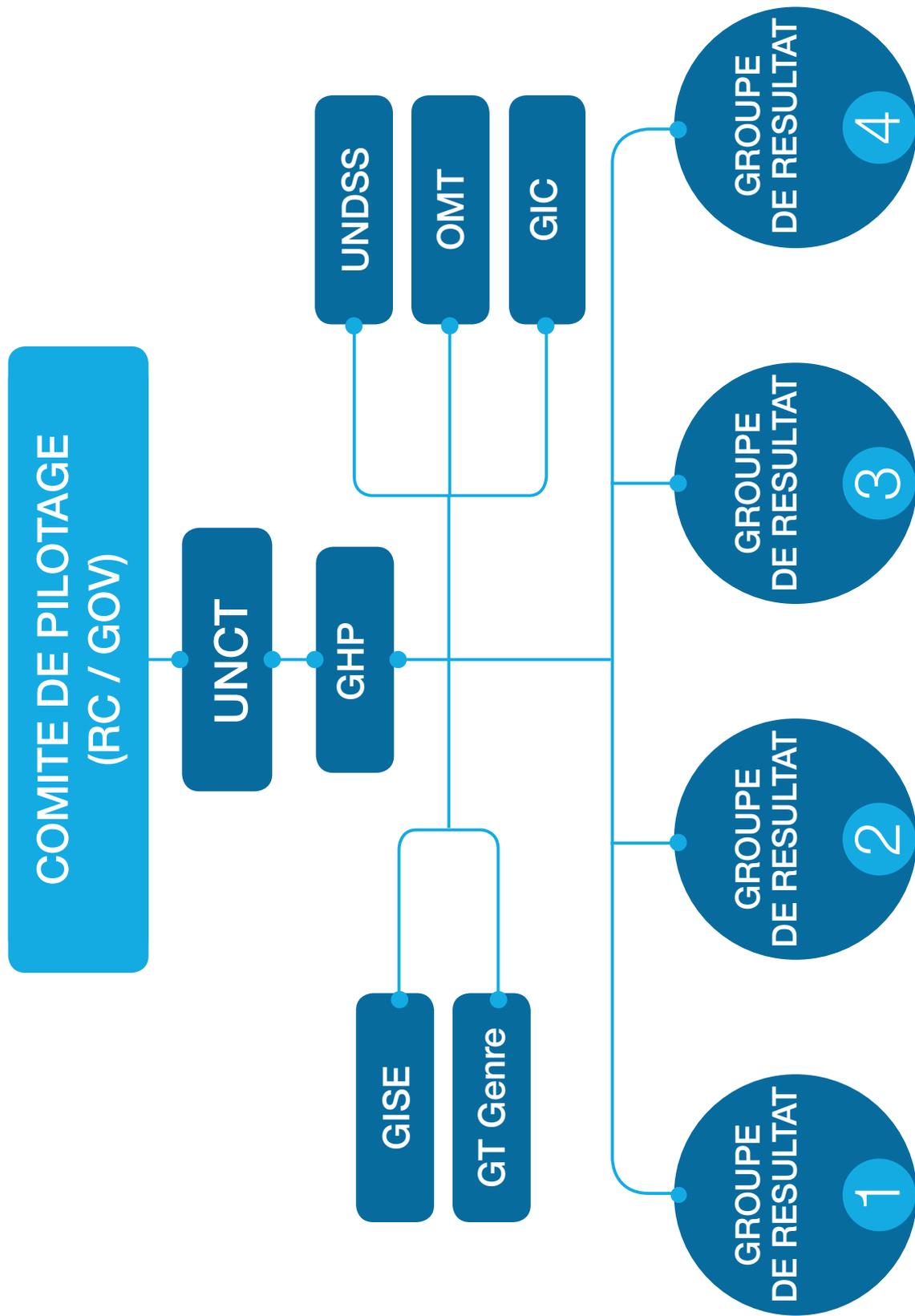
a. Mécanisme de coordination au niveau stratégique

Comité de pilotage

La coordination politique du Plan Cadre des Nations Unies 2018-2022 sera assurée par le Comité de pilotage qui veillera à l'alignement entre le PNDES et le PNUAD. Ce comité, co-présidé par le Ministre en charge du Plan et de la Coopération Internationale et le Coordonnateur Résident du SNU appréciera les performances du SNU dans la mise en œuvre des Plans de Travail Conjoints Annuels. Sur cette base, il prendra des décisions stratégiques pour adapter la mise en œuvre du PNUAD à l'évolution de la réalité sociopolitique et économique du pays. Ce comité

- **Groupes de Résultats (GR) :** Quatre groupes correspondants aux effets du PNUAD sont mis en place. Ces groupes ont pour responsabilité de planifier et d'assurer le suivi et l'évaluation des interventions du SNU à travers la formulation et le suivi de la mise en œuvre des Projets phares et du Cadre Budgétaire Annuel de leur domaine d'intervention respectif. Chaque Groupe est coprésidé par deux chefs d'agence pour assurer la continuité de la coordination. Au nom des Nations Unies et sous la supervision de l'Equipe Pays, les Groupes de Résultats peuvent engager des concertations techniques avec la partie nationale et les partenaires techniques et financiers.
- **Groupe de Gestion des Opérations (OMT) :** Ce groupe composé des responsables des Opérations des différentes agences a pour mission d'apporter son appui à l'amélioration de l'efficacité des opérations du SNU à travers l'harmonisation des procédures et le développement de services communs. Il met en œuvre la Stratégie Opérationnelle Commune (Business Operations Strategy ou BOS) qui porte sur les domaines relatifs aux achats, aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), aux Maisons Communes des Nations Unies, aux Finances et aux Ressources Humaines.
- **Groupe Inter-agence Communication (GIC) :** Composé des chargés de communication et des points focaux communication des agences, ce Groupe planifie et exécute les actions de communication conjointes conformément à l'esprit « Unis dans l'Action ». Il a la responsabilité d'animer le système d'information et de communication du SNU, d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie commune de communication ainsi que la stratégie commune de mobilisation des ressources pour accompagner la mise en œuvre du PNUAD.
- **Groupe Inter-agence Suivi et Evaluation (GISE) :** Composé des spécialistes et des points focaux en suivi et évaluation des agences, ce groupe a pour rôle d'élaborer et mettre en œuvre le plan de suivi et évaluation du PNUAD. A cet effet, il fournit un appui technique au GHP, à l'OMT et aux Groupes de Résultats pour la mise en œuvre des actions de suivi et évaluation. Il apporte également un appui au renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation.
- **Groupe Thématique Genre :** Composé des experts et des points focaux genre des agences ce groupe appuie l'Equipe Pays en matière d'intégration du genre en veillant à ce que les questions d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes soient prises en compte dans les processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes. Le groupe fournit aussi un appui technique au GHP et aux Groupes de Résultats ainsi que des conseils stratégiques pour tout ce qui concerne la coordination de l'appui des Nations Unies aux efforts nationaux en rapport avec l'égalité et l'équité de genre.

MÉCANISME DE COORDINATION, DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PNUAD
2018-2022





5.2 MOBILISATION DES RESSOURCES, PARTENARIATS STRATEGIQUES ET COMMUNICATION

La mobilisation des ressources sera réalisée auprès des partenaires aussi bien au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, les cibles seront le Gouvernement et le secteur privé, tandis qu'au niveau externe, la mobilisation concernera les partenaires techniques et financiers (PTF), les organisations régionales et internationales.

Une stratégie de mobilisation de ressources et de partenariats stratégiques accompagnera la mise en œuvre du PNUAD 2018-2022. Les chefs d'agence sous le leadership du Coordonnateur/trice Résident/e (CR) sont responsables de la mobilisation des ressources.

A cet effet, les co-présidents des Groupes de Résultats appuieront le bureau du CR dans la mobilisation de ressources. Cette stratégie permettra de faire une cartographie des institutions publiques, parapubliques, financières, partenaires institutionnels et des organismes internationaux en vue d'élargir l'exploitation des possibilités de mobilisation de ressources à grande échelle.

Pour renforcer les efforts de mobilisation de ressources, le groupe inter-agence de communication jouera un rôle dans la communication sur les résultats du PNUAD pour améliorer la visibilité des interventions.

Dans le cadre du partenariat stratégique, les agences du SNU travailleront en étroite collaboration avec les institutions nationales dans la mise en œuvre des programmes et projets du PNUAD 2018-2022.

La mise en œuvre du PNUAD se fera à travers le développement de partenariats stratégiques avec les partenaires bilatéraux, les organisations multilatérales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias. Le mapping développé à travers la stratégie de mobilisation des ressources permettra d'identifier ces partenaires de mise en œuvre du PNUAD.

Dans l'esprit « Unis dans l'Action », la communication jouera un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre du PNUAD. Elle permettra d'assurer la visibilité et la lisibilité des interventions du SNU à travers les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation.

Cette approche se caractérisera par une harmonisation des agendas, des plans et activités pour la réalisation progressive de la vision d'une organisation unitaire s'exprimant d'une « voix commune » et constituant une « identité commune ». Conséquemment, une stratégie commune de communication est élaborée avec l'appui du Groupe de Communication.



VI. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du PNUAD 2018-2022 seront effectués à l'aide de la matrice des résultats et du plan de suivi et évaluation. Le Groupe Inter-agence « Suivi et Evaluation (GISE) » travaillera en étroite collaboration avec les structures gouvernementales en charge du suivi et de l'évaluation pour assurer l'alignement et la coordination des actions avec le PNDES 2016-2020.

Le GISE est responsable du suivi et du rapportage de la mise en œuvre globale et de la performance du PNUAD 2018-2022. Il fournira un appui au renforcement des capacités nationales y compris celles relatives à l'évaluation sensible au genre et aidera à la mise en place d'un dispositif performant de gestion des connaissances en suivi et évaluation.

Pour assurer une mise en œuvre efficace des programmes du PNUAD 2018-2022 et atteindre les résultats escomptés, des mécanismes et des outils de suivi et évaluation favorisant la participation effective de toutes les parties prenantes seront utilisés.



6.1. MÉCANISMES DE SUIVI ET ÉVALUATION

Dans le cadre du processus de suivi et évaluation du PNUAD, les mécanismes ci-après seront utilisés :

- **Revue annuelle conjointe** : Elle sera organisée à la fin de chaque année par le SNU en étroite collaboration avec le Gouvernement pour apprécier les progrès enregistrés dans la livraison des produits attendus dans les Plans de Travail Conjoints en vue de contribuer à la réalisation des effets. Le GISE coordonnera la compilation, l'examen et la préparation des rapports annuels de progrès produits par les Groupes de Résultats pour être présentés au Comité Directeur à travers le GHP et l'UCC.
- **Revue à mi-parcours (RMP)** : Le Comité Directeur conduira une RMP indépendante du PNUAD en début 2020 qui contribuera à l'évaluation finale du PNDES 2016-2020. La RMP fournira aux parties prenantes du PNUAD l'opportunité de réviser les stratégies et d'ajuster les modalités

de mise en œuvre pour s'assurer que les programmes restent concentrés sur les priorités nationales et les progrès vers la réalisation des ODD. Cette revue sera coordonnée avec les évaluations à mi-parcours réalisées par les agences des Nations Unies.

- **Evaluation finale** : Elle sera conduite en 2021, correspondant à l'avant dernière année du cycle de programmation. Cette évaluation vise à apprécier la pertinence des choix stratégiques du PNUAD, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des acquis dans la mise en œuvre des quatre effets. Elle dégagera aussi les obstacles qui ont entravé la réalisation des effets spécifiques et identifiera les questions émergentes et les leçons apprises du processus de mise en œuvre du PNUAD pour informer la programmation future.



6.2. OUTILS DE SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et la mise en œuvre du PNUAD 2018-2022 dépendront des outils suivants :

- **Plan de suivi et évaluation** : Il est composé d'un narratif, d'une matrice des résultats et d'un calendrier de suivi et évaluation. Le narratif décrit le plan de gestion des actions de suivi et évaluation et indique : (i) la définition précise des indicateurs; (ii) les méthodes de calcul des indicateurs ; (iii) les responsabilités des parties prenantes ; (iv) les efforts pour renforcer les capacités nationales en S&E; (v) des partenariats pour construire ou mettre en œuvre pour la production et/ou la fourniture de données et de documents ou de moyens de vérification et ; (vi) des études, des enquêtes et des évaluations. La matrice des résultats est un tableau décrivant les résultats, les indicateurs, les points de référence, les cibles, les moyens de vérification, les agences partenaires et les budgets. Le calendrier de suivi et évaluation est un tableau qui comprend les activités de suivi et évaluation à entreprendre au cours du cycle de programmation, les responsabilités de chaque partie prenante ainsi que la période de mise en œuvre de ces activités.

- **Plans de travail Conjoints multi-annuels du SNU** : Chaque Groupe de Résultats du PNUAD élaborera un plan de travail conjoint multi-annuel avec des activités et résultats, des indicateurs de performance, des cibles annuelles, et un cadre budgétaire.
- **Rapport de la revue annuelle du SNU** : Il fournit plus d'informations analytiques sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du PNUAD et les programmes conjoints. Il renseigne les indicateurs en tenant compte du niveau d'atteinte des résultats. Il doit également expliquer les écarts entre les résultats prévus par rapport aux résultats réels obtenus et les facteurs qui ont entravé la réalisation des résultats prévus et les leçons apprises.
- **Rapport de la revue à mi-parcours** : Le rapport fournira des informations sur les progrès réalisés après deux ans et demie de mise en œuvre du PNUAD. Il mettra à jour les informations relatives aux besoins en matière de développement en lien avec les ODD et proposera des changements nécessaires dans l'orientation des actions et le financement du PNUAD afin de mieux répondre aux besoins identifiés.
- **Stat-Guinée Info et UN Info** : La base de données nationale (Stat-Guinée Info) mise en place en 2016 fournit les informations sur le suivi des indicateurs de développement du pays. Pour le suivi du PNUAD, une fois opérationnalisée par UNDOCO, la base de données « UN Info » sera développée pour faciliter le reporting sur les progrès enregistrés vers la réalisation des produits et des effets du PNUAD. Elle sera gérée par le Bureau de la Coordination.



6.3. MATRICE DE RESULTATS

MATRICE DE RESULTATS PNUAD								
EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
DOMAINE PRIORITAIRE 1 : Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable								
PILIER 1 PNDES : Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable								
Effet 1 : D'ici 2022, les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme.	1.1 Taux de participation aux élections présidentielle et législative	68,4% en 2015	75% en 2020	Rapports CENI / PNUD	PNUD, HCDH, OIM, UNICEF, FAO, PAM, OMS, BIT, ONU FEMMES	99.352.805	30.647.920	68.704.885
	1.2 Indice Ibrahim de la Gouvernance	43,7 en 2015	50%	Rapport de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (FI IIGA)				
	1.3 Proportion de cas jugés par rapport aux cas de violation de Droits de l'Homme transmis aux instances judiciaires	30 (HCDH, 2011)	150	Rapports Ministère de la Justice / HCDH				
	1.4 Proportion des femmes parmi les élus nationaux et locaux	21,90%	40%	Rapports du MATD / PNUD				
	1.5 Indice de qualité globale des institutions nationales (CPIA)	3,1 en 2015	3,5 en 2020 4 en 2022	Rapport MPCl				
Produit 1.1 : Les institutions nationales en charge de la sécurité, la justice, l'administration publique et des élections ainsi que les organisations de la société civile disposent des capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et stratégies y compris celles relatives aux réformes.	1.1.1 Nombre d'institutions nationales disposant des capacités en formulation, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets	0	17	Rapports des Ministères sectoriels / CENI	PNUD, HCDH, OIM, UNICEF, FAO, PAM, OMS, ONU FEMMES BIT	56.207.180	21.291.045	34.916.135
	1.1.2 Nombre des OSC disposant des capacités en formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques	0	3	Rapport des OSC partenaires / agences				

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)			
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)	
Produit 1.2 : Les populations, notamment les femmes et les jeunes disposent davantage de capacités pour assurer leur participation citoyenne, la cohésion sociale, la sécurité et l'accès équitable à la justice	1.1.3 Pourcentage de documents stratégiques élaborés/révisés intégrant les Droits de l'Homme, l'égalité de genre et l'environnement élaborés / révisés	9	25	Rapports des Ministères sectoriels					
	1.1.4 Pourcentage de nouvelles lois, textes d'application intégrant les droits de l'Homme et l'égalité de genre	18	45	Rapports Assemblée Nationale / Ministères					
	1.2.1 Nombre d'OSC ayant engagé un processus de contrôle citoyen	02	05	Rapports PNUD / ONG partenaires / CENI	PNUD, HCDH	20.851.250	4.608.125	16.243.125	
	1.2.2 Nombre d'OSC appuyées qui mènent des activités d'éducation civique en vue de l'amélioration de la participation citoyenne aux élections, notamment celle des femmes	03	06	Rapports PNUD / OSC partenaires / CENI					
	1.2.3 Pourcentage des femmes et des jeunes participants aux instances de prise de décision	Assemblée Nationale Femme : 22%, Jeunes : 4%	Assemblée Nationale Femme : 30% Jeunes : 20%	Rapport de la CENI					
		Communes Femmes : 30% Jeunes : 30%	Communes Femmes : 90% Jeunes : 20%						

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
Produit 1.3 : Le système statistique national dispose des capacités pour produire et diffuser des données fiables actualisées et désagrégées	1.2.4 Nombre de structures de prévention et de prise en charge des cas de violations des droits de l'Homme y compris les violences basées sur le Genre fonctionnelles (au niveau central et régional)	20	38	Rapport Ministère de la Citoyenneté				
	1.3.1 Nombre d'opérations de collecte de données appuyées	04	17	Rapport INS	UNHCR, OMS, UNICEF, UNFPA, OIM, PAM, FAO, UNESCO, UNAIDS, ONUDI, PNUD, UN Environment ITC	22.294.375	4.748.750	17.545.625
	1.3.2 Nombre de bases de données nationales et régionale sensibles au genre et régionales disponibles.	09	16	Rapport INS				
	1.3.3 Nombre de cadres nationaux disposant des capacités renforcées en collecte, analyse et dissémination des données	69	200	Rapport INS				
	1.3.4 Nombre d'annuaires statistiques et de bulletins produits et diffusés	3	18	Rapports des Ministères				
PILIER 2 PNDES : Transformation économique durable et inclusive								
PILIER 4 PNDES : Gestion durable du capital naturel								
Effet 2 : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations au changement climatique et aux risques des catastrophes	2.1 Proportion de la population ayant accès à des modes d'évacuation sains des ordures	33,70%	60%	Ministère Env.	PAM, FAO, PNUD, OIM, ONUDI, OMS, UNESCO, UNCDF, UN Environment	129.820.536	20.559.176	109.261.360
	2.2 Superficie reboisée par an (ha)	199 200 ha	300 000 ha	Ministère Env.				
	2.3 Superficie d'écosystèmes protégés, réhabilités en réponse aux risques climatiques forestiers reboisée/mise en défense aux risques climatiques	916 ha	2916 ha	Ministères Env. / Agriculture				

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)	
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A) / Fonds à mobiliser (B)
Produit 2.1 : Des programmes de développement des filières productives et de promotion des chaînes de valeur pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont élaborés et mis en œuvre	2.4 Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état de l'amélioration de la résilience de leur ménage	9%	18%	Ministère de l'Agriculture / PAM			
	2.1.1 Nombre de programmes sensibles au genre élaborés et mis en œuvre	0	2	Ministère de l'environnement, de l'agriculture	PAM, FAO, PNUD, OIM, ONUDI, OMS, UNCDF, ITC	53.799.628	7.026.676 / 46.772.952
	2.1.2 Quantité de produits alimentaires achetés localement et redistribués aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire	4452 tonnes	10000 tonnes	Ministère de l'Agriculture / PAM			
	2.1.3 Pourcentage des agricultrices ayant accès aux services de vulgarisation agricole	48,02%	70%	Ministère de l'Agriculture / PAM			
Produit 2.2 : Les outils de planification et les mécanismes de financement de la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie sont révisés/ élaborés et utilisés pour prendre en compte les risques climatiques et de catastrophes	2.1.4 Nombre de nouvelles chaînes de valeur dans l'agroalimentaire développées	0	3	Rapports Ministère PME / ONUDI			
	2.2.1 Nombre de communes qui intègrent des pratiques de résilience et d'adaptation dans leur plan de développement local	74	100	Ministères de l'environnement / Agriculture / MATD / MVAT	PNUD, OIM, PAM, FAO, UNCDF, ONUDI	74.520.908	13.032.500 / 61.488.408
	2.2.2 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	10.126	15.126	Ministères de l'environnement/ Agriculture			
	2.2.3 Existence d'un système d'informations climatiques et d'alerte précoce opérationnel	0	1	Ministères de l'environnement/ Agriculture			

MATRICE DE RESULTATS PNUAD								
EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévus pour être disponibles (A)	Fonds à mobiliser (B)
DOMAINE PRIORITAIRE 3 : Développement inclusif du capital humain								
PILIER 3 PNDES : Développement inclusif du capital humain								
Effet 3: D'ici fin 2022, les populations notamment les plus vulnérables ont un accès accru et équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité	3.1 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	62,7% (MICS, 2016)	70%	EDS/MICS	UNHCR, OMS, UNICEF, UNFPA, OIM, PAM, FAO, UNESCO, UNOPS, UNAIDS, ONUDI	228.387.731	63.778.750	164.608.981
	3.2 Pourcentage de filles et de garçons de 12 à 23 mois complètement vaccinés	26% (MICS, 2016)	45%	MICS / Enquête de couverture				
	3.3 Taux de prévalence contraceptive moderne	8,7% (MICS 2016)	15%	EDS / MICS				
	3.4 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	5,6% (Rapport PNPCSP, 2016)	AD	MICS / Rapports Ministère Santé / Agences NU				
	3.5 Taux net de scolarisation au primaire	Global : 64% Fille : 58% Garçon : 71% (GPSDE / MEPUA, 2016)	Global : 70% Fille : 64% Garçon : 77%	Annuaire DGPSDE/MEPUA				
	3.6 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale	Global : 18,3% Fille : 17,4% Garçon : 19,1%	Global 10% Fille : 9% Garçon : 11%	Rapport MICS / EDS				
	3.7 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance	Global : 32,4% Fille : 30,3% Garçon : 34,5% (MISC 2016)	Global 21% Fille : 19% Garçon : 23%	Rapport MICS / EDS				
	3.8 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de maigreur	Global : 8,3% Fille : 7,5% Garçon : 8,6% (MISC 2016)	Global 5% Fille : 4% Garçon : 6%	Rapport MICS / EDS				

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A) Fonds à mobiliser (B)	
Produit 3.1 : Les populations notamment les plus vulnérables ont accès à des services de Santé et nutritionnels de qualité, y compris la lutte contre le VIH, la mortalité maternelle et néonatale, le paludisme, la Tuberculose, les maladies tropicales négligées et les maladies non transmissibles, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle	3.1.1 Pourcentage de formations sanitaires offrant des services intégrés aux Hommes et aux femmes de PCIMINE/PCIMA/PTME / VBG / PF	0	50%	SNIS	UNHCR, OMS, UNICEF, UNFPA, OIM, PAM, FAO, UNESCO, UNOPS, UNAIDS, ONUDI	120.180.533	39.853.750	80.326.783
	3.1.2 Nombre de villages / secteurs disposant au moins d'un agent communautaire qui offre les services intégrés de santé dont la PF, WASH et nutrition (preventif, promotionnel et curatif)	1500	3600	SNIS				
	3.1.3 Nombre de structures sanitaires offrant les SONUB et SONUC	SONUB : 43 SONUC : 11 (SNIS)	SONUB : 82 SONUC : 42	SNIS				
	3.1.4 Taux de consultation prénatale désagrégé de rang 4	50,7% (MICS 2016)	75%	SNIS				
	3.1.5 Pourcentage d'enfants de moins 5 ans souffrant de la malnutrition aigue globale pris en charge dans les centres nutritionnels (désagrégé par sexe)	Global : 8,1% Garçon : 8,6% Fille : 7,5%	Global : 5% Garçon : 5% Fille : 5%	MICS				
	3.1.6 Nombre de nouvelles utilisatrices de méthodes moderne de PF	242758 (MICS, 2016)	362758	RGPH/MICS				
	3.1.7 Pourcentage de jeunes ayant effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois et ayant reçu le résultat du dernier test	Hommes : 3,1% Femmes : 4,5% (EDS, 2012)	Hommes : 20% Femmes : 20%	EDS				

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
Produit 3.2 : Les populations ont un accès équitable et durable à l'eau potable, les services d'assainissement et à l'hygiène	3.2.1 Proportion de population ayant accès à une source d'eau potable	82.1% (MICS 2016)	90% Ecoles : 7199	EDS / MICS	UNICEF, OMS, ONUDI, UNFPA, OMS, UNOPS	22.268.735	6.934.000	15.334.735
	3.2.2 Nombre d'écoles et centres de santé disposant du Paquet EHA	Ecoles : 3481 Centres de santé : 298	Centres de santé : 429	Revue sectorielle annuelle MEPUA Ministère de la Santé				
	3.2.3 Pourcentage de ménages disposant de mode d'aisance adéquat	53,4% (MICS 2016)	70%	EDS/MICS				
	3.2.4 Nombre de villages certifiés FDAL (abandon de a défécation à l'air libre)	1589 (Revue sectorielle annuelle 2016)	6500	Revue sectorielle annuelle Ministère de l'Environnement				
Produit 3.3 : Les populations ont accès à une éducation inclusive et de qualité	3.3.1 Taux brut de scolarisation au primaire (Total / Fille / Rural)	84,5% (Filles : 75,6% ; Rural : 68,8%) (Annuaire Stat Education 2015-2016)	95% (Filles : 90% ; Rural : 80%)	Annuaire Statistique Scolaire / MICS	UNICEF, PAM, UNESCO, HCR, OIM, OMS	64.717.738	9.114.450	55.603.288
	3.3.2 Taux brut d'achèvement des études au primaire	61.1% (MICS 2016)	70%	EDS / MICS / MEPUA				
	3.3.3 Indice de parité fille-garçon au primaire	0,91	0,95	MEPUA / MICS				

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)		
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A)	Fonds à mobiliser (B)
Produit 3.4 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes déplacées et mobiles ainsi que les personnes vivant avec un handicap bénéficient d'une couverture sociale et vivent dans un environnement qui les protège contre la discrimination, l'exploitation, les abus, la traite et la violence conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux	3.4.1 Pourcentage de garçons et de filles de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	70% (MICS, 2016)	80%	MICS/EDS	UNICEF, PAM, UNESCO, HCR, OIM, OMS	21.220.725	7.876.550	13.344.175
	3.4.2 Taux de prévalence des MGF chez les filles de moins de 15 ans	45% (MICS, 2016)	41%	MICS / EDS				
	3.4.3 Nombre de victimes de VBG recevant une prise en charge médicale, psychosociale, légale	4277 (Rapport conjoint Projet MGF/VBG, 2016)	10000		Rapport conjoint Projet MGF / VBG MASPFE			
Effet 4 : D'ici 2022, les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent l'emploi productif et l'entreprenariat des femmes, des jeunes, des migrants retournés et des personnes vivant avec un handicap (PVH)	4.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	Global : 55,2%, Rural : 64,7% (ELEP, 2012)	Femmes: 40% Jeunes: 65%	Enquête Emploi, Enquête ELEP	UNFPA, PNUD, ONUDI, ONU-FEMMES, BIT, UNOPS, OIM, OMS	42.130.000	11.500.000	30.630.000
	4.2 Proportion de femmes et de jeunes parmi les employeurs	Femmes: 27,7% Jeunes: 56% (INS, 2014)						

MATRICE DE RESULTATS PNUAD

EFFETS	INDICATEURS	NIVEAU DE BASE	CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION / SOURCE DE DONNEES	PARTENAIRES UN	CADRE BUDGETAIRE COMMUN A MOYEN TERME (USD)	
						TOTAL (C)	Fonds Prévu pour être disponible (A) / Fonds à mobiliser (B)
Produit 4.1 : Des mécanismes et des programmes favorables à la création d'emplois et à la promotion de l'entrepreneuriat pour l'autonomisation économique des migrants de retour, des femmes et des jeunes, y compris des personnes vivant avec un handicap sont élaborés et mis en œuvre	4.1.1 Nombre de mécanismes fonctionnels pour l'autonomisation des jeunes et des femmes y compris les personnes vivant avec un handicap et les migrants retournés	8 (2016)	10	Ministères Jeunesse / Emploi	UNFPA, OIM, PNUD, ONUDI, UNICEF, OMS, UNV, ONU-FEMMES, FAO, BIT, OIM, UNOPS, ITC	6.850.000	2.725.000 / 4.100.000
	4.1.2 Nombre de programmes élaborés et mis en œuvre pour l'autonomisation des jeunes et des femmes y compris les personnes vivant avec un handicap	5 (2016)	7	Ministères Jeunesse / Emploi			
Produit 4.2 : Les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap ainsi que des migrants retournés disposent des compétences entrepreneuriales, techniques et managériales	4.2.1 Nombre de jeunes, de femmes et de PVH ayant bénéficié d'une formation ou d'un apprentissage dans un métier porteur d'emplois productifs	7 273 (2016)	16 000 Jeunes : 800	Rapports ONG / Agences / Ministères sectoriels	UNFPA, OIM, PNUD, ONUDI, UNICEF, UNV, FAO, BIT, UNOPS, ITC	35.280.000	8.750.000 / 26.530.000
	4.2.2 Nombre d'AGR ayant bénéficié d'un appui créé par les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec handicap et les migrants retournés	Jeunes : 340 Femmes : 255 PVH : 0 (2016)	Femmes : 255 PVH : 50	Rapports ONG / Agences / Ministères sectoriels			



VII. ANNEXES



7.1 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

C'est en 2015 que le SNU en Guinée s'est officiellement engagé dans le processus de réforme « Unis dans l'Action » dont le but est de consolider la cohérence, l'efficacité et l'efficience de ses interventions en Guinée. Cette approche se caractérise par une harmonisation des agendas, des plans et activités pour la réalisation progressive de la vision d'une organisation unitaire s'exprimant d'une « voix commune » et constituant une « identité commune ».

Conséquemment, les membres de l'Équipe de Pays ont recommandé l'élaboration d'une stratégie de communication conjointe avec l'élaboration d'un plan de communication qui tiendra effectivement compte du contexte médiatique national. Une situation caractérisée par une évolution positive de la liberté de presse depuis 1991 et la multiplication des radios libres et télévisions privées en 1995, des journaux et publications Web (1998), soutenues par une téléphonie mobile en expansion depuis 2005. Avec une cinquantaine de radios privées, une trentaine de radios rurales et communautaires, une demi-douzaine de chaînes de TV privées et plus de 300 sites Web, le paysage médiatique guinéen peut contribuer à une meilleure information/communication des populations.

La composante communication du PNUAD couvrira essentiellement deux volets :

La communication interne/externe (relations avec les partenaires locaux et internationaux)

La communication pour le développement ciblant les changements de comportements au niveau des familles et des communautés.

Le groupe Intégré Communication traitera de toutes les questions relatives à la communication et contribuera à la définition des messages clés sur le travail des Nations Unies en appui aux priorités nationales. Pour ce faire, il devra dans ses approches stratégiques tenir compte des spécificités culturelles guinéennes, afin de mieux identifier les relais de communication les plus

pertinents en partenariat avec les différentes organisations pour une implication concrète des communautés.

La stratégie de communication vise trois objectifs :

Contribuer à la visibilité des avantages comparatifs des interventions du SNU et à mieux faire comprendre aux différents partenaires la mission de la vision de l'organisation ;

Elaborer des outils de communication et de plaidoyer pour accompagner la mise en œuvre des interventions communes du SNU à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement ;

Soutenir l'approche inclusive de la communication sur le processus de réforme des Nations Unies.

Cette stratégie comprend deux axes majeurs :

- **La communication interne** pour amener les acteurs internes du SNU à adhérer au processus de réforme et à s'impliquer effectivement dans sa mise en œuvre. Elle a pour objectif d'accroître le niveau de connaissance sur la réforme du SNU-Guinée, ses activités et ses résultats, puis d'améliorer la visibilité du SNU-Guinée auprès des partenaires externes. Cet axe véhiculera les valeurs du SNU, informera sur sa mission, ses stratégies, tout en valorisant les avantages comparatifs et la complémentarité des différentes Organisations et Agences des Nations Unies.
- **La communication externe articulée en deux sous axes** : la communication institutionnelle et la communication pour le développement. Elle cible la participation pour soutenir la communication pour le développement dans la mise en œuvre de du PNUAD. Elle concerne tous les intervenants impliqués dans la réalisation concrète des différents plans d'action.

Ces axes seront formulés en fonction des partenaires et des situations en différentes stratégies : le plaidoyer, la mobilisation sociale, l'information et la communication basée sur les évidences, le renforcement des capacités, le partenariat, etc.

Selon une étude Afrobarometer qu'elle a réalisée en 2013, les Guinéens s'informent majoritairement à 83 %, par la radio puis par la télévision à 46 %) et à 16 % la presse et environ 12% sur internet. Ces statistiques sont autant d'opportunités à utiliser intelligemment pour les changements de comportements souhaités. Les types de canaux et moyens de communication identifiés pour véhiculer les messages sont :

- **Le canal socio-traditionnel ou socioculturel** leaders d'opinion (élus locaux, notables, responsables religieux, groupements féminins, comédiens, artistes traditionnels et modernes, ambassadeurs de bonne volonté) et autres réseaux informels, traditionnels et populaires comme les Sèrès, groupes d'âge très actifs dans le domaine socioéconomique ;
- **Le canal institutionnel** (structures publiques RTG, Horoya, AGP, Radios rurales et communautaires et les Radios et TV privées) ;
- **Les médias** (organes médiatiques et technologies de l'information et de la communication tels que la télévision, la radio, la presse écrite, l'affichage, la presse électronique, Internet, les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, etc.)

Plusieurs supports seront utilisés : médias, publications, films, affiches, sociaux, expositions, événementiel, enregistrements audio, internet, média traditionnels, bulletin d'information des Nations Unies, cartes de vœux etc.

L'opérationnalisation de la stratégie de communication du SNU se fera à deux niveaux :

- **Au niveau du groupe Inter agence Communication** qui est constitué des chargés de communication et des points focaux Information des Organisations et Agences des Nations Unies ; il est dirigé à tour de rôle par un Chef d'Agence. Il a un rôle nodal dans l'animation du système d'information et de communication du SNU en Guinée. Il propose donc annuellement à l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT), un Plan d'Action annuel en matière de communication, qui sera financé par le budget de la Coordination et les contributions des différentes Organisations et Agences. Ce plan de communication des Nations Unies en Guinée ne se substitue pas aux activités de communication propres à chaque Agence ;

- **Au niveau de chaque Organisation, Institution ou Agence**, la communication prendra en considération ses spécificités et les résultats du PNUAD auxquels elle contribue, à travers les différents programmes qu'elle réalise. Les interventions seront conduites en fonction des besoins programmatiques et de la vision "Delivery as One" pour laquelle tout le SNU est redevable.

Les stratégies de communication ciblent le personnel des Nations Unies, le personnel de l'Administration Publique, les médias, les OSC, les universités et les centres de recherche et le secteur privé. Les différentes actions proposées visent à favoriser une circulation de l'information sur le SNU, la réforme des Nations Unies et le PNUAD en direction de tous les acteurs internes et externes.

Le Groupe Inter Agence Communication apparaît ainsi comme le miroir des succès et des défis du PNUAD en Guinée. Sa consolidation aidera logiquement à réussir l'œuvre collective au service des populations vulnérables du pays, malgré un contexte sociopolitique troublé par les questions ethniques et de violations des droits humains.

Un partenariat ciblé avec les médias modernes et canaux traditionnels les plus importants, permettra de mieux encourager les bonnes pratiques (lavage des mains, vaccination, scolarisation des filles, lutte contre les MGF, etc.) de contourner les contraintes liées à la précarité des conditions sociales de la majorité des guinéens, et pouvoir relever méthodiquement par la mise en œuvre des différents axes stratégiques de communication du PNUAD.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION PNUAD 2018-2022-GUINEE

OBJECTIFS	ACTIVITES	CIBLE	PARTENAIRES	BUDGET	INDICATEURS
Contribuer à la visibilité des avantages comparatifs des interventions du SNU et à mieux faire comprendre aux différents partenaires la mission de la vision de l'organisation	Mettre en place un partenariat NU avec la maison de la presse Conférence de presse mensuelle : l'activité a été proposée aux chefs d'agence ainsi que l'agenda lors de la rencontre UNCT le 20 Avril. Mais la validation finale par les chefs des agences se fera après l'atelier du GIC. En plus de l'agenda, chaque agence devra proposer un thème. Opportunité pour chaque agence d'avoir un cadre d'échanges avec les professionnels des médias Renforcer la communication du système des Nations Unies sur les réseaux sociaux Recruter un consultant national pour créer le site web des Nations Unies de Guinée	Professionnels des médias	Médias (international national)	500 USD / mois 0 5,000 USD	1 Accord de partenariat signé Nombre d'événements couverts Nombre d'articles publiés Nombre d'émissions diffusées Nombre de visiteurs Nombre de postes Existence d'un site fonctionnel
Elaborer des outils de communication et de plaidoyer pour accompagner la mise en œuvre des interventions communes du SNU à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement	Conception d'un logo One UN Produire les supports de communication ONE UN T-shirts : 2000 Casquettes : 2000 Banderoles : 20 Kakemonos : 15 Vidéo one UN : 1 (présentation globale et prévoir une diffusion mensuelle), Pochettes : 2000 (kit médias), Plaquette de présentation : 2000	Nations Unies UN staff, partenaires	Infographiste Agence de production	1,000 USD 5,000 USD / an	Un logo One UN est réalisé Nombre de supports de communication produits
Soutenir l'approche inclusive de la communication sur le processus de réforme des Nations Unies	Organisation de la semaine des Nations Unies Tournoi sportif Inter-agences Expositions Débats/tables rondes (synergie des radios) Organiser une visite annuelle des professionnels des médias sur le terrain pour documenter les interventions du système des Nations Unies en Guinée Encourager la synergie des actions dans l'organisation des journées internationales des agences	Partenaires, UN staff, public Médias Agences SNU	Agences d'événementiels Médias Agences SNU	40,000 USD 10,000 USD / an 0	Nombre de débats organisés Nombre de partenaires impliqués Niveau de représentativité du Gouvernement Nombre de reportages réalisés



7.2 CODE DE CONDUITE DE L'ÉQUIPE PAYS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN GUINÉE

Les Chefs des Agences du Système des Nations Unies en République de Guinée, incluant les Agences résidentes et non résidentes, s'engagent à travailler en étroite collaboration, en accord avec la Charte des Nations Unies et l'esprit des principes de la réforme « Unis dans l'action », afin d'apporter tout l'accompagnement nécessaire au Gouvernement et au peuple de Guinée pour réaliser leur aspiration au développement inclusif et durable. Cet appui se concrétisera à travers la mise en œuvre du programme de coopération 2018-2022 entre la République de Guinée et le Système des Nations Unies, aligné sur les quatre piliers du Plan national de développement économique et social (PNDES), à savoir : la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, la transformation économique durable et inclusive, le développement inclusif du capital humain et la gestion durable du capital naturel.

Dans cette perspective, chaque membre de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies (l'UNCT) s'engage à respecter les règles de bonne conduite ci-après :

Tous les membres du personnel de l'ONU sont tenus de respecter les normes de conduite des Nations Unies relatives à la fonction publique internationale. En tant que Chefs de bureau des agences, les membres de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies font l'objet d'un examen public particulier et devraient veiller particulièrement à refléter et à respecter ces normes.

Afin de travailler efficacement en équipe, les membres de l'UNCT doivent faire preuve d'esprit d'équipe à travers la communication claire, bonne écoute, flexibilité, négociation et respect mutuel.

Chaque membre de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies doit pouvoir représenter non seulement son propre organisme, mais aussi l'ensemble du système des NU dans toutes ses interactions externes. Les Chefs d'Agences doivent apporter des réponses aux questions liées ou relatives au mandat de leur organisme, sans porter atteinte au travail de plaidoyer des autres membres de l'Équipe Pays des Nations Unies en Guinée.

Les décisions de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies sont prises par consensus. Les discussions ou les décisions doivent être ouvertes, collégiales et constructives au sein de l'Équipe. Si

aucun consensus ne peut être trouvé, la décision finale reviendra au Coordonnateur Résident (CR) du Système des Nations Unies en Guinée.

Tout différend qui survient entre les membres de l'Équipe Pays des Nations Unies en Guinée sera résolu avant tout à l'amiable au niveau national, conformément aux directives relatives au mécanisme de résolution des différends adopté par l'Équipe Pays du Système des Nations Unies .

Lorsque le Coordonnateur Résident ou un autre membre de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies représente l'Équipe Pays du Système des Nations Unies à une activité, il est essentiel que la personne soit suffisamment informée, avant la rencontre, sur les politiques et activités de plaidoyer des autres agences représentées. Celle-ci s'exprimera au nom de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies et rapportera aux différentes Agences sur la façon dont l'activité s'est déroulée ainsi que les résultats atteints.

Si un membre de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies chargé de représenter l'Équipe à une activité est empêché, en raison d'un quelconque motif, un autre membre de l'Équipe Pays des Nations Unies sera désigné pour le remplacer.

En signant le Document-cadre Commun des Nations Unies, aucune autre activité supplémentaire, à l'exception des activités liées aux urgences humanitaires et au processus de consolidation de la paix en Guinée, ne sera réalisée sans l'accord du Coordonnateur Résident qui décidera après discussion avec l'Équipe Pays du Système des Nations Unies.

Chaque Chef d'Agence doit veiller à ce que toutes les interventions de son organisme prennent dûment compte de l'égalité des genres ainsi que des principes de la Politique du Secrétaire Général de l'ONU « le droit avant tout » ou Right up Front, pour que l'intervention du Système des Nations Unies fasse un plus grand impact sur le développement inclusif et durable en Guinée, à travers :

- Une plus grande responsabilisation de l'action de l'ONU en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme ;
- Une meilleure préparation et coordination de la réponse de l'ONU sur le terrain à tout cas de violation des droits de l'Homme ;
- Une proactivité avec les autorités guinéennes pour la prévention des risques potentielles de violations réelles des droits de l'Homme à grande échelle.

Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du Document-cadre Programmatique Unique, le principe du coaching sera appliqué aux organes inter-institutions (équipes de gestion des opérations, groupes thématiques, groupes des résultats, groupe communication, groupe suivi et évaluation) placés chacun sous la direction d'un membre de l'Equipe Pays du Système des Nations Unies. Les co-présidents de ces organes ont des responsabilités égales et travaillent en étroite collaboration pour faciliter le travail des autres membres de leur groupe.

Lorsqu'un co-président d'un organe inter-institution est absent pour une raison quelconque, l'autre co-président représentera cet organe.



7.3 TERMES DE RÉFÉRENCE DU DISPOSITIF DE COORDINATION

7.3.1 Termes de référence des Groupes de Résultats

But

Dans le contexte du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) 2018 – 2022 avec l'approche Unis dans l'Action, les groupes de résultats serviront de mécanismes de programmation et de coordination permettant la conception, le développement, la mise en œuvre, l'assurance qualité, et la cohérence des interventions qui contribuent aux résultats escomptés. De plus, en tant que mécanisme de coordination, les groupes de résultats soutiendront également le rôle normatif du SNU en Guinée.

Dans ce cadre, quatre effets ont été développés pour le PNUAD, et 4 groupes de résultats les rendront opérationnels :

- GR1** : Gouvernance Etat de Droit et Démocratie,
- GR2** : Sécurité alimentaire et nutritionnelle et gestion de l'environnement,
- GR3** : Services sociaux de base
- GR4** : Jeunes, femmes, personnes vivantes avec un handicap et emploi

Composition

Chaque groupe de résultats est co-présidé par deux chefs d'agences, appuyé par un conseiller en suivi-évaluation et en genre, respectivement membre du GISE et du Genre. Les membres comprennent toutes les agences résidentes ou non, dont le mandat contribue à l'atteinte des produits identifiés et, partant, contribuent ainsi à l'atteinte de l'effet du

PNUAD correspondant. Les co-présidents rendront compte régulièrement à l'équipe pays pour informer, discuter et s'entendre sur les actions proposées de même que le suivi.

Rôles et Responsabilités

Le Groupe des résultats est chargé de :
Préparer les documents de planification consolidés (plan de travail annuel consolidé, plans de travail trimestriels) en s'appuyant sur la planification des agences membres du GR tout en cherchant la cohérence, la convergence et éviter tout double emploi ou doublon ;

Suivre la mise en œuvre des activités et des résultats obtenus au niveau des produits, et envisager des mesures correctives nécessaires pour renforcer les impacts du programme des Nations Unies, et assurer la diffusion des résultats ;

Collaborer avec le GHP pour examiner et proposer des mises à jour du PNUAD ;

Aider à l'identification des zones potentielles de convergence pour le développement de projets ou programmes phares (les TDR de ces projets/programmes phares seront partagés).

En fonction de la portée des projets/programmes phares, les GR peuvent établir une structure de mise en œuvre, de coordination qui sera responsable de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et de la gestion des projets phares.

Le GR appuiera également l'engagement du SNU dans le dialogue politique :

Sur la base des avantages comparatifs des agences et dans le contexte du CCC des partenaires au développement, les co-présidents des GR participeront au dialogue politique avec le Gouvernement et les partenaires au développement. Être au courant des développements politiques menés par le GoG au sein du CCC et conseiller la RC sur la conduite à tenir et sur les rôles normatifs du SNU en vue d'améliorer la communication des NU. Cela peut se faire par la préparation de documents stratégiques et/ou de mémos politiques.

Commanditer, coordonner et orienter les recherches dans des domaines spécifiques pour servir de données de base aux interventions du système des Nations Unies au Gouvernement. Ces activités de recherche, ainsi que l'appui à la formulation des stratégies sectorielles et des programmes/projets phares devraient faire partie du cadre de résultats de PNUAD ;

Fournir périodiquement des mises à jour stratégiques (trimestrielles) ;

Fournir des contributions pour la préparation du Rapport annuel de la RC, des rapports d'étape sur les ODD et d'autres documents analytiques communs pour le système des Nations Unies.

Mode Opérateur

Les GR se réuniront mensuellement et, autant de fois que nécessaire, pour suivre la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre de chaque produit PNUAD.

Les GR sont libres d'inviter leurs homologues, donateurs ou Gouvernementaux, à leurs réunions. Toutefois, celles-ci ne devraient pas remplacer ou dupliquer les structures de coordination existantes. Les réunions des GR devraient être, dans la mesure du possible, synchronisées avec celles des groupes de travail du Gouvernement, là où ils existent, pour des fins d'alignement.

Les membres du GR sont responsables de la communication et du partage des informations au sein de leur agence respective.

Le GR relève de l'UNCT, coordonné par la RC à travers le GHP.

Le Secrétariat du GR est organisé par les coprésidents du Groupe et les rapports centralisés dans un endroit communément accepté.

Le GR est libre de déterminer les mécanismes les plus appropriés (y compris la création de sous-groupes de travail ou de groupes de travail pour travailler sur des questions spécifiques) pour l'accomplissement de ses fonctions.

7.3.2 Termes de référence du Groupe Inter-agence Suivi et Evaluation

Contexte

Le présent document fournit un guide pratique sur comment assurer la cohérence, l'efficacité et de rendre compte de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) pour la période 2018-2022. Le PNUAD définit la réponse collective, cohérente et intégrée des agences du Système des Nations Unies (SNU) aux priorités nationales et besoins nécessaires du pays. Il est le fruit d'un processus participatif conduit conjointement par les ministères partenaires, les agences résidentes et non résidentes, les partenaires techniques et financiers, les organisations non

Gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et évaluation (S&E) du PNUAD, les agences des Nations Unies en Guinée en concertation avec leurs partenaires nationaux ont mis en place un Groupe de Travail inter-agence du Suivi et Evaluation (GISE) dont les fonctions et responsabilités sont décrites dans les sections ci-dessous.

Objectif

Le GISE a pour objectif de fournir un appui conseil et technique à l'Equipe Pays des Nations Unies et au Gouvernement de la Guinée à travers l'amélioration des capacités nationales et des systèmes de S&E.

Principes

Les interventions du GISE seront guidées par les principes suivants :

- Harmonisation des activités de S&E. Le GISE travaillera à l'harmonisation des terminologies S&E, des processus et des méthodologies afin d'accroître la coordination et améliorer les bonnes pratiques au sein des agences des NU.
- Alignement avec les normes et standards définis par le Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation et le Gouvernement Guinéen. Il s'agira d'utiliser tous les moyens raisonnables pour éviter la duplication des efforts de S&E et d'utiliser le système national de reportage et de suivi, si possible.
- Renforcement du partenariat des agences des Nations Unies avec le Gouvernement et les partenaires clés pour renforcer les capacités internes et externes de gestion des résultats.
- Gestion axée sur les résultats. Les concepts adoptés de manière consensuelle par le Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG) seront utilisés pour promouvoir la culture des résultats au sein des agences des Nations Unies et de leurs partenaires.

Responsabilités

Le GISE a pour missions de :

- fournir un appui technique dans le développement, la finalisation et l'actualisation du cadre des résultats.
- conseiller et renforcer les capacités nationales et de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies sur les activités conjointes de renforcement de capacités en suivi et évaluation pour le staff des NU et les partenaires

- assurer le contrôle de qualité des rapports d'étapes du PNUAD 2018-2022.
- produire des rapports de synthèse aux fins d'information des instances de pilotage du PNUAD quant aux activités menées, aux résultats enregistrés et aux difficultés éventuelles à lever pour garantir l'atteinte des résultats attendus.
- formuler le plan de missions de suivi et d'évaluation du PNUAD.
- coordonner les missions conjointes de suivi sur le terrain, pour lesquelles il prépare les TDR et le canevas de rapport de mission.
- actualiser la base de données d'indicateurs, les plans annuels de mise en œuvre et le Calendrier Intégré de Suivi-Evaluation du PNUAD pour lequel il s'assure, en collaboration avec le Bureau du Coordonateur/trice Résident/e, que les ressources financières programmées par les Agences pour sa mise en œuvre sont disponibles.
- préparer en collaboration avec le Bureau du Coordonateur/trice Résident/e et Humanitaire, la revue à mi-parcours, les revues annuelles et les rapports annuels de progrès, ainsi que des évaluations thématiques, études, recherches ou enquêtes.
- développer les plans de mise en œuvre des recommandations issues des revues et en assurent le suivi.
- mettre en place des initiatives de partenariats avec les réseaux d'experts et des institutions œuvrant ou s'intéressant au domaine de Suivi-Evaluation.
- promouvoir la culture de l'évaluation et renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation.
- faciliter l'échange d'information et l'apprentissage mutuel des connaissances et des bonnes pratiques en Suivi-Evaluation.
- assurer le contrôle de qualité des rapports de performance des programmes conjoints.
- fournir un appui pour le suivi et l'évaluation des programmes conjoints.

Lien avec les autres groupes du PNUAD

Le Groupe Inter-agence Suivi et Evaluation apportera un appui technique au Groupe d'harmonisation des Programmes (GHP) en matière de suivi et évaluation du PNUAD.

Il faut noter que dans le cadre de leur rôle et leurs tâches liés au PNUAD, les membres du GTSE travailleront en étroite collaboration avec les Groupes de Résultats et les autres Groupes

Transversaux. Chaque membre du GISE assurera le secrétariat d'un Groupe de Résultats et fournira des feedback aux autres membres du GISE lors de leur rencontres trimestrielles. Les membres du GISE, à travers leur facilitateur fourniront des mises à jour régulières à l'Équipe Pays du Système des Nations Unies. De même, le groupe fournira des appuis conseils sur les questions de suivi et évaluation au Groupe en charge de la communication ainsi qu'au groupe transversal Genre.

Composition

Le GISE sera composé des points focaux S&E des Agences des Nations Unies qui les ont désigné et du Spécialiste en Suivi et Evaluation du Bureau du Coordonateur/trice Résident/e. En sa qualité de Président, le membre de l'Equipe Pays fait aussi partie dudit groupe.

Les contributions des membres statutaires du GISE (les chargés de Suivi et Evaluation) seront inscrites dans leurs termes de référence et seront prises en compte lors de leur évaluation annuelle individuelle.

Organisation

a. Planification annuelle

Le GISE élaborera un Plan de Travail Annuel (PTA) sur la base du plan de suivi et évaluation du PNUAD. Il collectera également les activités de suivi et évaluation prévue par chaque agence. Ce plan devra être validé par les membres de l'Equipe Pays des Nations Unies en début de chaque année. De même, le GISE apportera un appui aux groupes thématiques et transversaux dans l'élaboration de leur PTA.

b. Présidence

La présidence du groupe se fera au niveau des chefs d'Agences. En cas d'absence du président, la présidence est assurée par le Co-Président qui est aussi membre de l'Equipe Pays des Nations Unies. Les principales fonctions des Co-Président sont de :

- convoquer et proposer l'agenda des réunions
- assurer la mise en œuvre et le suivi du PTA du groupe validé
- assurer la synergie d'action avec le groupe inter-agence de Communication associant les points focaux nationaux sous la coordination de l'Unité Centrale de Coordination (UCC) du Ministère de la Coopération Internationale
- approuver les procès-verbaux des réunions et informer l'Equipe Pays sur le niveau d'exécution du PTA du groupe

c. Réunions

Le GISE se réunira de manière statutaire comme suit : Réunion mensuelle : 1er jeudi de chaque mois se tiendra une réunion mensuelle. Elle permettra de faire le point d'exécution du PTA des Opérations afin de rapporter lors de la réunion mensuelle de l'Equipe Pays. Le GISE saisira cette opportunité aussi pour faire le bilan de la mise en œuvre de son PTA pour rendre compte à la réunion mensuelle de l'Equipe Pays.

Réunion trimestrielle : Le deuxième jeudi du mois suivant la fin du trimestre concerné, le GISE examinera les progrès accomplis par les groupes thématiques et transversaux vers la réalisation des résultats ou des cibles annuelles.

Rencontre semestrielle : Le GISE organisera aussi la réunion semestrielle conjointe de revue de mise en œuvre du PNUAD. Le deuxième mercredi du mois de juillet de chaque année, les groupes thématiques et transversaux devront se réunir pour faire le point d'avancement de la mise en œuvre de leur PTA respectif. Cette réunion fera le suivi des réalisations des premiers 6 mois de l'année en termes de résultats et de ressources utilisées. Par ailleurs, elle sera aussi l'occasion de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle de l'année précédente.

- **Retraite annuelle :** En vue d'élaborer le rapport annuel du PNUAD, une retraite sera organisée à partir du 15 décembre de chaque année pour tous les groupes thématiques. Cette retraite sera aussi l'occasion de proposer le PTA de l'année suivante. Pour le financement de cette retraite, chaque agence prendra en charge son personnel et ses partenaires.

Missions de suivi conjointes : Le GISE organisera de manière statutaire deux missions de suivi conjointe au cours de l'année. La première aura lieu au mois de juin avant la rencontre semestrielle. Elle permettra d'apprécier l'évolution des indicateurs et les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles annuelles. La seconde devra s'effectuer les deux dernières semaines du mois de novembre de chaque année. Les informations recueillies alimenteront la revue annuelle. Le financement de ces missions se fera sur la base d'un système de partage des coûts. Chaque agence assurera la prise en charge de ses fonctionnaires et partenaires.

En début de chaque année, un calendrier des rencontres du GISE sera proposé et attaché au PTA pour approbation par l'Equipe Pays.

S'agissant du secrétariat du groupe, il sera assuré par le Spécialiste Suivi et Evaluation du Bureau du Coordonateur/trice Résident/e. Toutefois, les compte-rendus des rencontres seront produits de manière alternante entre les membres du Groupe.

7.3.3 Termes de Reference du Groupe Thématique Genre

Contexte et justification

La prise en compte des questions du genre dans le processus de développement fait à ce jour l'unanimité des acteurs de développement. En effet, l'égalité des genres est l'une des conditions primordiales pour le décollage des économies des pays pauvres et la réalisation du développement durable.

Coordonner et appuyer les efforts nationaux dans la réalisation des objectifs en rapport avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est donc très importante tant au niveau national qu'au niveau du Système des Nations Unies.

La coordination résidente des NU vise dans sa mission, à faciliter la tâche de coordination du Gouvernement et à le soutenir en améliorant l'efficacité et l'efficacités des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Sous la direction du (la) Coordonateur/trice Résident (e), il (elle) a pour but de répondre de façon multidisciplinaire et coordonnée aux besoins des pays bénéficiaires en tenant compte de la complémentarité du système des Nations Unies.

Le Bureau de Coordination résidente est aussi responsable du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/PNUAD), initiative qui appelle les organismes et programmes des Nations Unies de travailler ensemble de façon cohérente au niveau des pays. Coordonner et harmoniser les efforts nationaux en faveur de l'égalité des sexes et poursuivre un dialogue commun pour une plus grande parité et une meilleure promotion des droits des femmes et des filles fait aussi partie des priorités de la coordination.

C'est dans ce cadre que la coordination Résidente en Guinée/Conakry voudrait remobiliser les compétences disponibles au sein du système des Nations Unies pour intégrer une approche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la planification et la mise en œuvre des programmes, afin de s'assurer de la prise en compte systématique des préoccupations de genre dans le PNUAD, les programmes conjoints et les autres cadres de programmation du développement.

Redynamiser le groupe inter-agences sur la thématique « genre » dont les activités avaient été perturbées par la crise Ebola qu'a connu la Guinée ces deux dernières années, serait l'approche appropriée pour que les différentes agences coordonnent leur approche d'intervention afin de mieux répondre aux besoins sexospécifiques des Hommes et des femmes en Guinée surtout dans ce contexte où le pays est en train de s'organiser pour se relever des cendres de la crise Ebola.

En plus, l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle constituent des préoccupations majeures de la Guinée. Les réformes juridiques et politiques qui sont train de se réaliser témoignent de la volonté de l'Etat guinéen de promouvoir les droits humains des femmes.

La Guinée a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1993, adhéré aux objectifs durables de développement ainsi que d'autres instruments régionaux en faveur de l'égalité et de la promotion des droits des femmes. Le Gouvernement Guinéen a aussi, en janvier 2011, adopté une Politique Nationale Genre. A travers cette politique, le pays vise à éradiquer les disparités Hommes-femmes à travers une approche systémique qui doit impliquer tous les secteurs de la vie socioéconomique nationale ainsi que les partenaires du développement du pays. Et le système de développement des Nations Unies a un rôle crucial à jouer pour accompagner les processus nationaux de développement y compris la politique nationale genre dont les objectifs devraient être reflétés dans tous les secteurs de la vie nationale, pour qu'il y ait plus d'égalité et de justice sociale.

L'appui du Système des NU à l'Etat Guinéen, dans sa démarche de redressement économique et de résilience post-Ebola devrait nous fournir une nouvelle opportunité pour redresser les inégalités existantes et promouvoir une société plus inclusive et équitable qui reconnaît le rôle de la femme dans le développement et protège ses droits socio-économiques et politiques. Le groupe thématique « genre » inter-agences jouera un rôle important pour appuyer la démarche de planification et s'assurer que « no one is left behind » pour un développement inclusif et durable.

Le groupe thématique Genre : Objectifs, Composition, modalités de fonctionnement.

Le Groupe Thématique Genre sera un mécanisme de concertation inter agences qui regroupera les points focaux genre nommés par leurs chefs

d'agence respectives pour veiller à ce que les questions du genre soient prises en compte depuis la planification jusqu'à l'étape d'évaluation des résultats accomplis au titre des interventions des agences respectives ainsi que dans les interventions conjointes, y compris le PNUAD.

Le groupe constituera à la fois un forum de réflexion et de dialogue, et un cadre d'échange d'informations et de connaissances. Ce sera aussi un mécanisme de promotion de synergies et de complémentarités entre les agences du SNU pour tout ce qui concerne la coordination de l'action des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux dans la réalisation des objectifs en rapport avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Objectifs du Groupe

Renforcer la redevabilité et l'harmonisation des interventions des agences du Système des Nations Unies en matière d'égalité de genre dans la planification, la mise en œuvre et le suivi et évaluation du Plan d'Action du PNUAD /PNUAD.

Objectifs spécifiques

- Contribuer à l'intégration de la dimension genre dans les documents stratégiques de planification (PNUAD-PNUAD/CPD et autres) ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des interventions genre dans les différents documents de programme des agences ;
- Fournir un soutien technique aux efforts nationaux pour une intégration systématique de la perspective genre dans les politiques, programmes et projets de développement.

Stratégies d'intervention

- Participer et contribuer selon la perspective genre dans les processus de programmation stratégique ;
- Travailler en étroite collaboration avec le Groupe inter-agences Suivi évaluation du SNU pour s'assurer que les indicateurs et résultats des interventions sont sensibles au genre ;
- Renforcer les capacités des équipes pays ainsi que des partenaires sur les questions d'intégration du genre dans leur programmation.

Résultats clés attendus

- Des documents stratégiques de planification (PNUAD-PNUAD/CPD et autres) qui intègrent la dimension genre ;
- Un rapport de la mise en œuvre des interventions genre par les différentes agences ;
- Des politiques, programmes et projets de développement Gouvernementaux intègrent la dimension genre.

Organisation du groupe thématique

Le groupe thématique «Genre» sera animé par le BCR à travers la Spécialiste de programme, Genre et Consolidation de la Paix et sera ouvert à toutes les agences des Nations Unies intervenant en Guinée à savoir : **FAO, HCR, OHCDH, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, UNOPS, UNICEF, UNFPA, PAM ; ONUDI.**

Les Chefs d'agence sont appelés à nommer un point focal genre pour représenter leur agence dans le groupe.

Pour plus d'efficacité, des sous-groupes thématiques seront créés ou renforcés selon le besoin afin d'accorder à certaines questions de genre une attention plus focalisée. C'est le cas par exemple du groupe multisectoriel sur les Violences Basées sur le Genre piloté par UNFPA.

Des réunions régulières seront planifiées une fois le trimestre pour échanger sur les opportunités et défis rencontrés en matière d'intégration du genre dans nos agences respectives et par la suite évaluer les progrès du plan de travail que le groupe aura élaboré. Des réunions extraordinaires seront organisées selon le besoin et les agences se relayeront pour accueillir et présider les réunions.



7.4 CLAUSES LÉGALES

7.4.1 Partenariat, valeurs et principes

Vu que le Gouvernement de la Guinée (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

a) Un accord avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'établissement de la représentation de l'OMS en Guinée le 11 février 1961.

b) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA), signé par les deux parties le 13 Février 1975.

Sur la base de l'Article premier, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD.

La décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et

« mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre, dans leur totalité, les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement.

A la lumière de cette décision, le présent CCNU ainsi que le Plan de travail Conjoint (qui fait partie de ce PNUAD et lui est annexé), constituent ensemble le document projet auquel il est fait référence dans l'Accord de Base.

c) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), un Accord pour l'établissement de la représentation de la FAO en Guinée, le 14 Février 1977.

d) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 14 Avril 1990.

e) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), un accord de siège entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été conclu le 8 Juin 1991 pour la création du Bureau de l'ONUDI en Guinée.

f) L'accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le 10 Décembre 1993 avec tous les additifs et amendements relatifs à cet Accord, constituent la base des relations entre le Gouvernement et l'UNICEF et les dispositions du présent PNUAD doivent être interprétées à la lumière de cet accord.

g) L'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 13 février 1975, mutatis mutandis, s'applique aux activités et au personnel du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), conformément à l'accord conclu par un échange de lettres entre l'UNFPA et le Gouvernement, qui est entré en vigueur le 29 Octobre 1996.

Le Cadre Commun des Nations Unies (PNUAD) ainsi que tout plan de travail y afférent, qui fera partie de ce CCNU et y sera incorporé par référence, constitue le document de projet visé dans l'accord de base.

h) Avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), un Accord de siège pour

l'assistance fournie par l'Organisation Internationale pour les Migrations signé par le Gouvernement et l'OIM le 19 Avril 2001.

i) Avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), un Accord de base pour l'assistance fournie par le Programme alimentaire mondial signé par le Gouvernement et le PAM le 23 Décembre 2003.

j) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), un Accord de coopération signé avec le Gouvernement le 04 Mai 2010.

Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

A l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le PNUAD sera lu, interprété et appliqué conformément à, et dans l'esprit de l'Accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies intéressé et le Gouvernement hôte.

7.4.2 Gestion du Programme et accords de reddition des comptes

Les espèces transférées aux partenaires d'exécution sont versées sur la base des plans annuels de travail convenus entre les partenaires d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les espèces transférées pour la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de travail annuels peuvent être versées par les organismes des Nations Unies au travers des modalités suivantes :

Espèces transférées directement aux partenaires d'exécution : a. avant le début des activités (transfert direct d'espèces), ou b. après l'achèvement des activités (remboursement) ;

Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations des partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le partenaire d'exécution responsable désigné ;

Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux parties tierces au titre des obligations des organismes

des Nations Unies pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution.

Les espèces transférées pour la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de travail annuels peuvent être versées par les organismes des Nations Unies au travers des modalités suivantes :
Espèces transférées à l'institution nationale qui fera suivre au partenaire d'exécution : a. avant le début des activités (transfert direct d'espèces), ou b. après l'achèvement des activités (remboursement).

Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations des partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le partenaire d'exécution responsable désigné.

Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux parties tierces au titre des obligations des organismes des Nations Unies pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution.

Lorsque les fonds sont versés à l'institution nationale, celle-ci transfère rapidement les fonds au partenaire d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué tous les trimestres ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par les partenaires exécution lorsque le montant de celles-ci excède celui autorisé. Après l'achèvement de toute activité, le solde des fonds est remboursé ou affecté à d'autres programmes en vertu d'un accord mutuel entre le partenaire d'exécution et l'organisme des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements, ainsi que la dimension et la fréquence des activités d'assurance de l'efficacité des fonds versés peuvent varier en fonction des conclusions

tirées des examens des capacités de gestion des finances publiques s'il s'agit d'un partenaire d'exécution Gouvernemental, et de l'évaluation des capacités de gestion financière des partenaires d'exécution si ces derniers sont extérieurs au système des Nations Unies. Un consultant qualifié ou un cabinet d'expertise comptable choisi par les organismes des Nations Unies peut conduire cette évaluation, à laquelle participe le partenaire d'exécution. Ce dernier peut aussi participer à la sélection du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements, ainsi que la dimension et la fréquence des activités d'assurance de l'efficacité des fonds versés sont susceptibles d'être révisés au cours de l'exécution du programme, sur la base des conclusions du suivi des programmes, du suivi et des rapports financiers, et des audits.

7.4.3 Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les organismes des Nations Unies fournissent un appui à l'élaboration et la mise en œuvre des activités prévues dans le PNUAD. Il peut s'agir d'un appui technique, d'une assistance en espèces, de services d'approvisionnement, de produits de base et de matériel, des services d'achats, de transport, des fonds visant à la mobilisation, la recherche et les études, des services de consultation, d'élaboration, de suivi et d'évaluation des programmes, d'activités de formation et d'appui au personnel.

L'assistance des organismes des Nations Unies peut être fournie en partie par des organisations non Gouvernementales [et de la société civile] tel que décrit dans le cadre des plans de travail annuels et des documents de projets prévus individuellement.

Un appui complémentaire pourra être fourni sous la forme d'accès au système global d'informations géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment le fichier des consultants et des fournisseurs de services liés au développement, et l'accès à l'appui fourni par les institutions spécialisées, les Fonds et Programmes

des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies désignent le personnel et les consultants qui seront chargés de l'élaboration des programmes, de l'appui aux programmes, de l'assistance technique, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont affectés par année civile et comme prévu par le PNUAD. Ces budgets sont examinés et exposés dans les détails dans les plans de travail annuels et les documents de projets.

Par consentement mutuel entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies, les fonds des donateurs du système des Nations Unies n'étant pas affectés à des activités en particulier peuvent être réaffectés à d'autres activités programmatiques aussi utiles.

S'agissant des transferts directs d'espèces ou des remboursements, les organismes des Nations Unies notifient aux partenaires d'exécution le montant qui leur est accordé, et décaissent les fonds aux partenaires d'exécution.

S'agissant des versements effectués directement aux fournisseurs ou aux tierces parties au titre des obligations imposées par les partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le partenaire d'exécution responsable désigné ; ou aux fournisseurs ou tierces parties au titre des obligations imposées par les organismes du système des Nations Unies pour appuyer les activités convenues avec les partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies effectueront les paiements.

Les organismes des Nations Unies n'ont pas de responsabilité directe lorsque des accords contractuels sont conclus entre le partenaire d'exécution et une tierce partie.

Lorsque les organismes des Nations Unies ou un autre organisme du système des Nations Unies fournissent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi des programmes, le suivi financier et les audits seront entrepris conjointement ou en coordination avec les organismes concernés.

7.4.4 Suivi et Evaluation

Les partenaires d'exécution conviennent de coopérer Les partenaires d'exécution conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies pour suivre l'ensemble des activités financièrement soutenues, et faciliteront l'accès aux données financières pertinentes et au personnel chargé de l'administration des espèces versées par les organismes des Nations Unies. A cette fin, les partenaires d'exécution approuvent ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et contrôles ponctuels des données financières effectués par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, conformément aux clauses de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies,
2. Suivi programmatique des activités à la lumière

des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,

3. Audits spéciaux ou programmés : Chaque agence des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent et en consultation avec le Ministère chargé de la coordination concerné) met en place un plan annuel d'audits, en accordant la priorité aux audits des partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et aux partenaires dont les capacités de gestion financière doivent être renforcées.

Les organismes du Système des Nations Unies chargeront des services d'audit du secteur privé d'effectuer ces audits.

7.4.5 Engagement du Gouvernement

Le Gouvernement soutiendra les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds qui permettront de satisfaire aux besoins prévus dans le Plan d'action relatif au PNUAD.

Il coopérera avec ces organismes pour : encourager les Gouvernements donateurs potentiels à accorder aux organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour mobiliser les fonds nécessaires au programme auprès du secteur privé à l'échelle internationale et en Guinée; et permettre aux individus, entreprises et fondations d'apporter leurs contributions en Guinée

pour appuyer le présent programme pour lequel le donateur bénéficie d'exonérations fiscales, dans les limites de ce qui est accordé par la loi applicable.

L'assistance en espèces pour les voyages, les rémunérations, les honoraires et autres frais est établie proportionnellement au taux appliqué dans le pays, et sans excéder le taux applicable au système Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la CFPI).

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe [ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation].

Le Gouvernement appliquera les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers.

Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement.

Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un quelconque des organismes et de ses représentants officiels, conseillers et agents.

Aucun des organismes ni l'un quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le Gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du Gouvernement ou destinés à une utilisation par le Gouvernement.

Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21

novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de cette note verbale ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

Un formulaire standard d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, reflétant les activités du plan de travail annuel, est utilisé par les partenaires d'exécution pour demander le déblocage des fonds, ou garantir que [organisation des Nations Unies] remboursera ou paiera directement les dépenses prévues. Les partenaires d'exécution utiliseront le formulaire pour rendre compte de l'utilisation des espèces reçues.

Le partenaire d'exécution désigne le(s) fonctionnaire(s) habilité(s) à fournir des données bancaires, à demander des espèces et à certifier leur utilisation. Le formulaire est certifié par le(s) fonctionnaire(s) désigné par le partenaire d'exécution.

Les espèces versées aux partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et dans les délais prévus par les plans de travail annuels.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les partenaires d'exécution appartenant à des organisations non Gouvernementales nationales seront utilisées conformément aux réglementations, politiques, et procédures nationales en place, en conformité avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les espèces sont dépensées aux fins des activités prévues dans les plans de travail annuels, et que le rapport d'utilisation des espèces reçues est présenté à [organisation des Nations unies] dans les six mois suivant la réception des fonds.

Si l'une ou l'autre des réglementations, politiques et procédures nationales n'est pas compatible avec les normes internationales, les règles financières et autres de l'organisme des Nations Unies, ainsi que les réglementations, politiques et procédures du système des Nations Unies seront applicables.

En ce qui concerne les ONG/OSC internationales et d'OIG comme partenaires d'exécution, les espèces reçues seront utilisées conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les espèces sont dépensées aux fins des activités prévues dans les plans de travail annuels, et que le rapport d'utilisation des espèces reçues sont soumis à l'organisation des Nations Unies dans les six mois suivant la réception des fonds.

Pour faciliter la conduite d'audits programmés et spéciaux, chaque partenaire d'exécution qui reçoit des fonds de l'organisation des Nations Unies permettra à celui-ci ou à son représentant d'accéder en temps utile à :

Tous les rapports financiers présentant les enregistrements des transactions liées aux espèces fournies par l'organisme des Nations unies, ainsi qu'aux documents s'y rapportant ;

Tous les documents et membres du personnel concernés par le fonctionnement de la structure de contrôle interne des partenaires d'exécution à travers lesquels les transferts d'espèces ont été effectués.

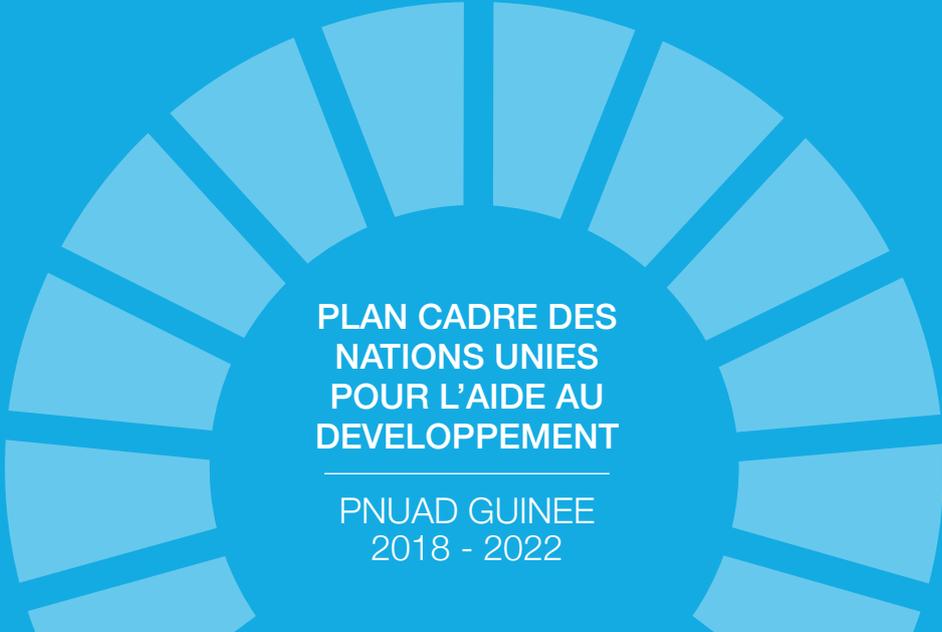
Les conclusions de chaque audit seront communiquées aux partenaires d'exécution et à l'organisation des Nations Unies. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

Recevoir et examiner le rapport d'audit publié par les auditeurs.

Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'organisation des Nations Unies qui a versé des fonds (si l'institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audits avant de le présenter à l'organisation des Nations Unies.

Prendre des mesures en temps utile pour donner suite aux recommandations formulées et acceptées dans l'audit.

Rendre compte des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées aux organismes des Nations Unies (si l'institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques) tous les trimestres (ou selon les accords conclus localement).



**PLAN CADRE DES
NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT**

PNUAD GUINEE
2018 - 2022